

LE VELOURS

Il a été tiré de cet ouvrage 350 Exemplaires numérotés de 1 à 350.

EXEMPLAIRE N° ~~226~~

LES ARTS DE LA SOIE

LE VELOURS

PAR

HENRI ALGOUD

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE & DES ARTS DÉCORATIFS

CH. MASSIN, ÉDITEUR

51, Rue des Écoles, 51





Dalmatique en velours brodé d'or, époque Restauration.
(Collections du Mobilier National.)

LE VELOURS

La renommée du velours est séculaire, son prestige incontesté; on dirait que parmi toutes les étoffes de soie celle-ci garde toujours, à travers les interprétations modernes, quelque peu de son ancienne splendeur et de ce caractère aristocratique, un peu officiel, qui lui fut dévolu sans doute dès l'origine, et qui s'est affirmé en Europe, dès que son usage s'y répandit, assez largement vers le ^{xiv}^e siècle.

Ce n'est pas sans titres sérieux, éminents, que le velours a détenu depuis les époques lointaines la toute première place dans la hiérarchie des soieries : son bel aspect tout spécial, sa solidité, sa riche lourdeur, la qualité et la douceur sans égales de ses chatoyants et profonds reflets, le prix que lui donne une fabrication nécessairement lente et délicate, prix souvent augmenté du fait d'une ornementation somptueuse, tout devait contribuer à faire de cette étoffe la plus recherchée parmi tous les tissus précieux; dès lors, comment s'étonner qu'on l'ait choisie de préférence pour recouvrir les beaux manuscrits, pour recevoir des broderies magnifiques, pour en faire des vêtements sacerdotaux, ceux des

rois et des empereurs, les tentures employées au cours des cérémonies et généralement pour toutes sortes d'autres utilisations somptueuses.

Pendant une partie du moyen âge, les velours « en plain » ou « en plein » et les velours « figurés » ou « à ramages et feuillages » (soit : les deux primordiales divisions du velours : ou tout *uni*, ou *façonné*, c'est-à-dire agrémenté de dessins diversement obtenus), furent l'apanage à peu près exclusif des classes les plus élevées; en France, le velours bleu semé de fleurs de lis d'or fut un moment réservé à la puissance royale; et des édits somptuaires (1) vinrent, à maintes reprises, réglementer le port de la riche étoffe veloutée, en constituer un privilège pour les princes, les hauts personnages, les chevaliers (2).

Ces défenses devaient être plus ou moins respectées, d'ailleurs, et les rappels à l'ordre restèrent souvent lettre morte. Donnant raison à Montaigne (3), le goût du luxe, plus fort que les interdictions tombées les unes après les autres en désuétude, fit bientôt que l'on vit s'étendre très généralement l'usage du velours.

Sous Louis XIV, la bourgeoisie elle-même se mit à porter du velours, qui ne perdit rien pour cela de son mérite, puisque, sous le règne de son successeur, velours comme draps de soie devinrent, au contraire, obligatoires pour les habits et les robes de cour. Et ce fut le prétexte de coûteuses élégances vestimentaires qui firent triompher le velours, en particulier pour le costume masculin.

Après avoir joué un rôle aussi important, aussi brillant, le velours ne connaît plus aujourd'hui d'autres décrets que ceux de la mode, quand il plaît à cette « reine et impératrice du monde » de prescrire son utilisation pour la toilette féminine, ou plutôt celle des genres fabriqués spécialement à cette intention.

Car le tissu velouté se subdivise maintenant en catégories très diverses : ainsi la fabrication, affranchie des sévères réglementations corporatives, a pu recourir au mélange avec la soie d'autres matières textiles de moindre prix et parfois presque aussi effectives; faut-il rappeler qu'on fait depuis longtemps avec de la laine, du coton (4) et d'autres fils encore, comme par exemple la schappe, sorte de bourre de soie filée d'après les procédés modernes, des velours très appréciés? Et puis, maintenant, cette fabrication met en pratique des méthodes nouvelles de production singulièrement accélérée; seul subsiste à peu près, tel qu'autrefois, le tissage à la main des beaux velours d'ameublement, gardiens des anciennes traditions textiles et décoratives.

(1) Édit de Charles VIII (17 décembre 1485) : à tous étaient interdits le *velours* et autres étoffes de cette qualité.

Édit de François I^{er} (8 décembre 1543), après un précédent de 1532 : interdit à tous, à l'exception des princes, enfants de France, de se vêtir d'aucun drap ou toile d'or et d'argent, *velours* et autres étoffes de *soye*, barrées d'or ou d'argent.

Édit d'Henri II (1549), à propos duquel Ronsard lui adressa les vers souvent cités :

Le velours, trop commun en France,
Sous toy reprend son vieil honneur,
Tellement que la remontrance
Nous a fait voir la différence
Du valet et de son seigneur.

Édit d'Henri III (1577), qui interdit aux femmes des non nobles de porter l'habit et accoutrement de velours.

(2) D'après son biographe, Jean du Port, le comte Jean d'Orléans, mort en 1467 : « Sinon qu'aux plus grandes festes de l'année, il portast robes de velours; encores n'avoit-il oncques porté accoutrement de velours jusqu'à ce qu'il fût fait chevalier... et ne voulait permettre que les gentilz-hommes ny autres de sa suite en portassent s'ils n'étaient chevaliers. » (Fr. MICHEL : *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, t. II, p. 203.)

(3) « Car ainsi dire qu'il n'y aura que les princes qui mangent du turbot et qui puissent porter du *velours* et de la tresse d'or et l'interdire au peuple, qu'est-ce autre chose que de mettre en crédit ces choses-là et faire croistre l'envie à chacun d'en user. » (*Essais*, t. I, chap. XVIII.)

(4) Les velours de coton, dont la fabrication fut introduite en France par Havart, qui en importa le principe d'Angleterre, sont obtenus, au contraire de ce qui a lieu pour ceux de soie, par la *trame* qui est découpée après le tissage.

Traditions à la vérité nombreuses et savantes, car le décor des velours d'autrefois atteignit, et dès le principe, une remarquable ampleur, accompagnée d'une exécution non moins remarquable (1). C'est ce que démontre surabondamment l'examen des matériaux de collections et de musées, précieux à tous les titres.

Les artisans qui les premiers, en Orient ou bien en Europe, travaillèrent le velours ne disposaient que de métiers très imparfaits sans doute; il ne paraît pas néanmoins qu'ils aient été arrêtés par des difficultés qui comptent, vues de notre temps.

Les dimensions étendues des dessins, les effets d'opposition bien ménagée et proportionnée de la partie veloutée du tissu avec les fonds différents, avec les métaux précieux incorporés à l'étoffe, le mélange de plusieurs couleurs dans le velouté, toutes ces recherches et d'autres se révèlent d'emblée ou presque, à s'en rapporter aux références les plus reculées du velours.

L'habileté technique et l'art, le sentiment décoratif, de ces devanciers devaient donc, en perpétuant leur combinaison au cours des siècles et sous l'influence de tout ce qui a créé les styles et leurs variétés, composer en fin de compte pour le velours, on l'imagine, un domaine des plus considérables.

(1) Il ne paraît pas inutile de rappeler ici, tout d'abord, le principe traditionnel de la fabrication des velours de soie unis, longtemps resté invariable, celui du procédé dit « au fer », auquel il convient de se rapporter pour faciliter la compréhension de la manière dont le velouté est obtenu :

Il faut, pour faire du velours, deux séries de fils de *chaîne*, ou, plus simplement, deux *chaînes* (fils tendus en long sur le métier) : la chaîne de *poil*, destinée à former le velouté proprement dit, et la chaîne de *toile*, qui compose avec la *trame* le support de ce poil.

L'ouvrier s'occupe tantôt du *fond* du velours, qu'il tisse en passant la navette au travers des fils de *toile*, croisant *en* sergé simple ou *en* taffetas; tantôt il fait passer tous les fils de *poil*, jusque-là retenus entre ceux de *toile*, au-dessus d'un *fer* qu'il glisse dans le sens même de la trame, puis, le travail continuant, ces fils de *poil* viennent s'entrelacer de nouveau avec la *toile*.

Sur les fers, légères tiges de cuivre en général, d'une forme spéciale, momentanément emprisonnées entre le fond du tissu et les fils de poils, ceux-ci forment autant de petites bouclettes, serrées les unes à côté des autres; pour achever le velours, l'ouvrier procède à la *coupe* en introduisant vers une des lisnières, dans la rainure que porte le fer à sa partie supérieure, le *pince* ou lame d'acier très tranchante d'un *rabot* spécial tenu à la main.

Promenée habilement tout le long de la rainure, la lame coupe les bouclettes de soie en deux moitiés; ces tronçons de fils,

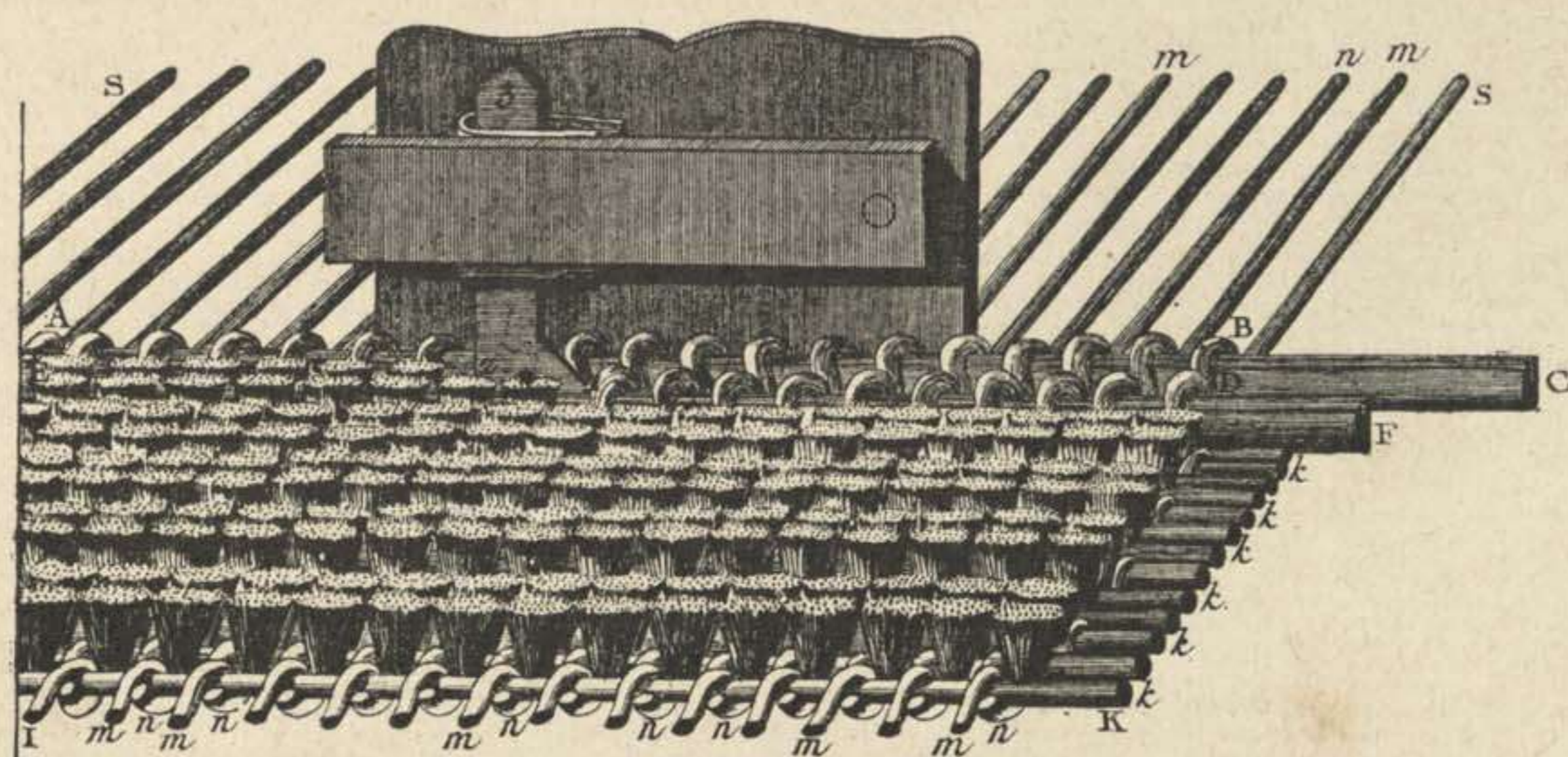


Schéma de la fabrication du velours coupé.
(D'après l'Encyclopédie.)

retenus à leur base dans le tissu de fond, forment, à leur autre extrémité devenue libre, autant de fines houppettes soyeuses, courtes et pressées, dont la juxtaposition produit le *velouté*.

S'il s'agit de velours *frisé*, dit aussi *épinglé* (surtout quand il s'agit de rubans), les fers sont des tiges rondes et polies, que l'ouvrier retire simplement sans rien couper; les bouclettes arrondies, ainsi formées, restent soulevées, et leur ensemble donne une surface qui a l'aspect d'un *gros grain* ou d'un *canalé* particulier.

On emploie concurremment les deux sortes de fer, de coupé et de frisé, dans les velours *façonnés* qui comportent ce mélange.

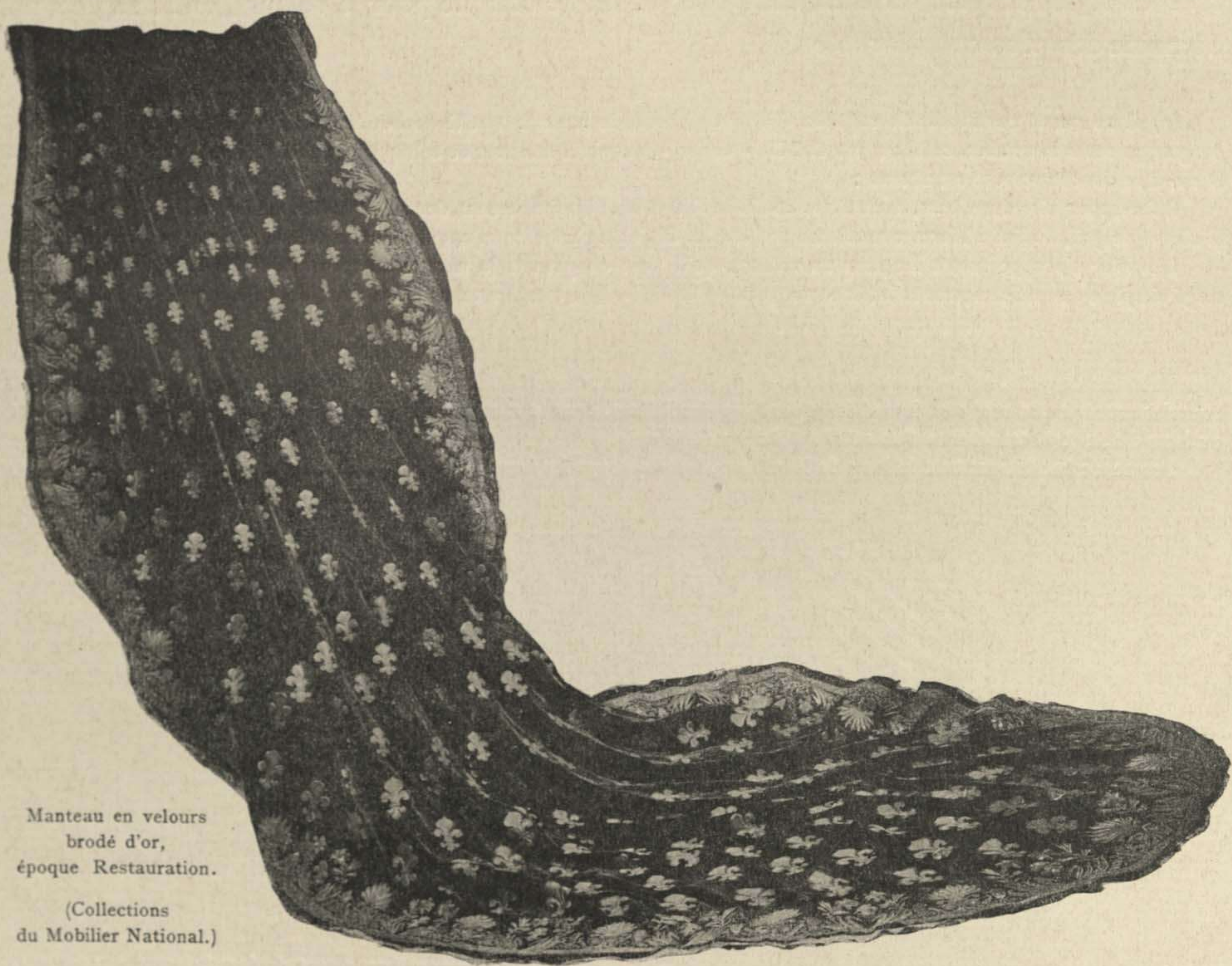
La chaîne de poil, dans tout velours, doit être nécessairement beaucoup plus longue que celle de toile, en raison des sinuosités très prononcées formées par les fils qui forment le velouté, ce qui détermine pour ces fils un fort retrait au travail du tissage, retrait désigné par le terme *embuvage*.

Il convient d'employer pour les fils de poil de velours coupé, un *organsin* (ou fil de soie tordu sur lui-même), très *mouliné* pour faciliter la coupe et de faire subir à cette soie un traitement particulier, l'*adoucissage*, lors de la teinture.

Aussi, pour en donner un simple aperçu d'ensemble, un choix s'imposait-il nécessairement. Les planches de cet ouvrage ne forment donc qu'une sélection de types principaux de velours de différentes sortes.

Il convenait sans doute de faire précéder cette illustration de son commentaire obligé et naturel en tâchant d'esquisser, d'après les documents, un court historique du velours.

Comment, d'autre part, ne pas entremêler parfois ces considérations d'autres détails quelque peu techniques? Le tissage du velours est vraiment une chose trop subtile et compliquée en apparence, pour ne pas justifier la présence ici de quelques notions de cet ordre; et puis, lorsqu'il est question d'étoffes, ne saurait-il y avoir quelque importance à ce que l'archéologie ou l'histoire ne fassent pas trop oublier le fond même du débat?



Manteau en velours
brodé d'or,
époque Restauration.

(Collections
du Mobilier National.)



L'étymologie du mot velours est assez incertaine. Savary, dans son *Dictionnaire universel du Commerce* (1726), après avoir défini le *velours* ou *veloux* (car si l'on écrivait *velours* on prononçait *veloux*) (1) : « Une riche étoffe, toute de soye (2), couverte à l'endroit d'un poil épais, court, serré et très doux, dont l'envers est une espèce de tissu extrêmement fort et pressé », ajoute : « Quoi qu'en disent les étymologistes qui aiment à faire mystère de tout, le mot de velours vient certainement de celui de *velu*, c'est-à-dire couvert de poils, et ne signifie autre chose qu'étoffe *velue*. » Et les étymologistes, en effet, avant et après Savary, ont essayé de faire dériver velours du latin *villosus*, ou encore de *vellus*, de *vellutum*, etc.

Les anciens inventaires donnent bien les formes archaïques : *velus*, *velox*, *velos*, antérieurement à celles : *veluyau*, *veluau*, *veluel*, *velvet*, qui apparaissent, par exemple, dans la langue des fabliaux; mais il paraît démontré, par de savantes études, entre autres par celles très approfondies à ce sujet de Francisque Michel : « *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent au moyen âge* », que les premières, tout au moins, ne s'appliquaient pas nécessairement toujours au tissu velouté, lequel n'était pas constamment désigné par un terme unique.

Ce serait au commencement du xiv^e siècle, peut-être même un peu plus tard, que les velours auraient reçu le nom qu'ils ne devaient plus quitter.

Une autre discussion s'est élevée sur le point de savoir si le velours n'avait pas été le tissu appelé autrefois *samit*, terme qui revient à chaque instant parmi les anciennes désignations d'étoffes. Cette opinion tirait une vraisemblance du fait qu'en langue allemande, le velours est le plus généralement dénommé *sammet* (avec toutefois le synonyme *felbel*, également employé), et aussi d'un rapprochement avec l'italien : *sciamito velluto*, deux mots interprétés par velours, enfin d'une autre comparaison encore avec le mot slave *axamitt*. Certains auteurs ont voulu retrouver également le velours dans l'étoffe désignée plus anciennement par le latin *hexamitum*, et établir une assimilation complète entre velours, samit, hexamitum.

(1) Cette prononciation subsistait sous Louis XIII :

Voir mais du damas que j'avais, en mon âme,
Désigné de garder pour l'habit de la dame
Qui est contrainte avoir la cotte de *velours*,
Et d'autres de damas et taftas *dessous*...

(*Discours nouveaux sur la mode*, Paris, 1613;
cité par Fr. Michel, t. I, p. 167.)

(2) Ce point pouvait être exact à l'époque de Savary, qui se rapportait, lui, à toute la sévérité des règlements régissant la fabrication des velours et interdisant alors l'emploi d'autres matières que la soie *cuile*; mais, toutefois, il n'implique pas définition; les velours tramés filosselle du xv^e siècle (voir plus loin) n'en étaient pas moins pour cela des velours, aussi bien que ceux de laine, de coton, de poil de chèvre que l'on fit par la suite.

Cette hypothèse, déjà combattue par Fr. Michel, a été l'objet d'une discussion très serrée de la part de Pariset (1), et il paraît sage d'adopter ses conclusions nettement négatives en ce qui concerne la concordance supposée (2).

Il ne convient pas non plus de s'attarder outre mesure à des controverses de ce genre ni d'en exagérer l'importance; la part de la conjecture a été forcément très large dans l'interprétation des textes relatifs aux étoffes anciennes, et les preuves décisives n'abondent pas. Après tout, qu'y a-t-il de plus variable et de plus conventionnel à la fois que la dénomination des tissus, particulièrement dans le langage courant? Et comment faire fond, pour un exemple à prendre entre cent, à propos de discussions à venir, sur la qualification de *brochées* que l'usage attribue si généreusement à peu près à toutes les soieries à dessins, même quand elles sont produites par des moyens textiles tout autres que le broché?

L'arabe est la seule langue qui ait, pour désigner le velours, un mot spécial : *kathifet* (3), dérivé du nom de la ville arabe où, pour la première fois (?), le velours aurait été fabriqué. Et Pariset conclut, d'après cela : « La remarque que ce mot est le plus ancien que l'on puisse citer comme représentant le velours, l'absence, durant le moyen âge, en Europe, d'un nom qui s'applique, à coup sûr, à ce tissu velu, l'observation que les noms modernes (4) sont des noms descriptifs de l'apparence velue et non pas des noms spéciaux du tissu lui-même, tout indique que l'Orient est la patrie de cette riche étoffe. »

Comment préciser, d'ailleurs, en l'absence de points de repère certains, l'époque à laquelle fut inventé le velours et quel peuple oriental eut le mérite de cette trouvaille?

Certains auteurs l'ont attribué aux artisans tisseurs de l'Inde, mais sans appuyer cette affirmation de documents probants (5). D'autres estimations ont placé en Perse l'origine du velours. Cette fabrication spéciale fut, en effet, particulièrement développée dans ce pays; elle le demeure encore, mais il y a des raisons de croire que l'habileté des veloutiers persans s'exerça surtout à partir du moyen âge. Un passage de l'histoire de Mirkhond, dans le monument d'Otter (6), dit bien :

« Demain l'Empereur (des Mongols de la Perse, Abaka) se dirigera vers la ville (d'Hérat, dans le Khorāsan) afin d'examiner l'atelier du *velours*. » (Le mot traduit par velours est *khemka*, ou, comme l'écrivent plusieurs voyageurs, *kinkab*.) Mais l'époque à laquelle le fait se passa se rapporte à l'an de l'hégire 667, soit : 1268-1269 de J.-C.

Pourquoi les Sères, c'est-à-dire les Chinois, ou plus exactement si l'on veut, les habitants de cette contrée que l'antiquité gréco-romaine connut sous le nom de *Sérique*, et que les historiens se sont accordés à situer dans une partie, sans doute méridionale, de la Chine

(1) *Histoire de la soie*, deuxième partie, appendice, note F, p. 378-384.

(2) Hexamitum n'a pas eu la signification, qu'on a voulu un instant lui prêter, de velours à six fils, mais c'est un terme technique qui voulait dire étoffe à six couleurs, et, dans les anciennes descriptions, ne s'est pas appliqué à du tissu velu. Le samit est un terme général qui n'a pas représenté seulement des étoffes de soie, mais d'autres aussi mélangées de soie et d'or, et primitivement en Orient, d'après le nom du vêtement auquel elles étaient destinées, des étoffes de coton ou de lin. Après les Croisades, le samit étant très recherché en Occident, on donna ce nom à des étoffes très diverses, par exemple au satin et au velours. Si, le plus souvent, on prit soin d'ajouter un adjectif qui indiquait l'apparence du tissu, on le supprima parfois aussi : de là les expressions samit velu, puis samet, pour représenter les tissus à poil.

(3) Le serbe a conservé le nom *kadiva*, que l'on prononce aussi *kadipa* et *kadifa*, emprunté, paraît-il, à la langue turque. (Pariset : *Hist. de la soie*.)

(4) Il faudrait citer encore le terme anglais *velvet*, l'espagnol *terciopelo*.

(5) L'origine indienne du velours serait rappelée quelquefois dans certaines chartes latines, médiévales. (*Larousse*, art. « Velours ».)

(6) Bibl. Nationale, supplément persan, n° 20, t. V, et n° 8, t. VI, fol. 77 recto, cité par Fr. Michel : *Recherches*, t. II, p. 210; en note, d'après une note de M. Quatremère : *Hist. des Mongols de la Perse*, etc., t. I, p. 152, note 30.

actuelle, et province qui fut le berceau de toute l'industrie soyeuse (1), n'auraient-ils pas été les premiers encore à fabriquer le velours? Pourquoi l'imitation du pelage fourré, velu, des animaux, point de départ à peu près certain de la production du tissu velu, n'aurait-elle pas trouvé sa première réalisation chez le peuple tisseur par excellence?

Les preuves manquent qui pourraient faire conclure pour ou contre cette opinion, et jusqu'à plus ample informé il faut renoncer à préciser l'époque et le lieu de naissance de l'étoffe qui nous occupe. La Chine, soit dit en passant, fabriquait au XVIII^e siècle des velours et en importait en Europe; on y trouvait aussi, lors d'une enquête faite par Hedde, délégué en Chine par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, vers 1848 (2), toutes sortes de velours et des plus ingénieux; cette fabrication devait bien avoir les origines les plus anciennes, si l'on tient compte de la force qui a toujours fait se perpétuer les traditions chinoises.

Au Japon, ce fut seulement au XVI^e siècle que l'usage du velours devint très répandu (3), mais les subtilités de la production de cette étoffe y reçurent également des applications nombreuses et curieuses.

La même indécision règne sur le point de savoir si les Grecs connurent la riche étoffe de soie, et si la société romaine l'eut à sa disposition dès le moment où le luxe asiatique se répandit en Occident, c'est-à-dire, sous les premiers Empereurs.

Dans la description de l'Égypte publiée de 1798 à 1803, sous la direction de Jomard (4), l'un des savants qui accompagnèrent la fameuse expédition, se trouvent relatées différentes sortes de tissus trouvés dans les hypogées de Thèbes, parmi lesquels des *peluches en coton et des demi-velours*; et Jomard ajoute : « J'ai une de ces peluches où il y avait, d'espace en espace, trois rangs en poil de chèvre. C'est là l'origine du velours. »

Convient-il de tenir cette assertion pour démontrée? Et ne faut-il pas supposer plutôt que les tissus en question étaient assez semblables à quelques-uns de ceux, exhumés beaucoup plus tard, de nécropoles moins anciennes? Les fouilles opérées sous la direction de M. Gayet, à Antinoé, par exemple, ont mis au jour certains tissus que l'on a appelés « bouclés » à cause de leur apparence (5), mais les textiles qui les composent, et leur fabrication, qu'il faut rapporter certainement aux procédés de la *haute lisse*, ne leur donnent qu'un degré de parenté assez notable, il est vrai, avec le velours; il ne saurait y avoir d'autre assimilation possible avec cette étoffe, que celle qui existe à la vérité entre celle-ci et ce qui est tapis, et tapis de soie.

(1) Si l'on s'en rapporte aux annales chinoises, ce début remonterait à 2698 ans avant J.-C. (Pariset : *Hist. de la soie*, t. I, p. 12.)

(2) Voir Bezon : *Dictionnaire des tissus*, p. 148 et suiv.

(3) Migeon : *Les Arts du tissu*, p. 98.

(4) *Description de l'Égypte*, t. I, 2^e livraison, chap. IX, section X; Bibl. Nationale, Uu 79.

(5) Il y en a d'exposés au Musée Guimet, à Paris.



La chronologie incertaine du velours s'enrichit cependant d'une date et d'un point de repère plus précis avec le manuscrit de Théodulfe, conservé dans le trésor de Notre-Dame du Puy-en-Velay, l'un des monuments les plus importants de l'histoire de la soie au moyen âge; il remonte, en effet, aux dernières années du règne de Charlemagne et renferme de précieux morceaux de tissus de cette époque, intercalés par Théodulfe entre les pages de son œuvre peinte et calligraphiée. Au cours d'une étude minutieuse du manuscrit (1), M. Hedde, analysant ces diverses étoffes, a classé sous le n° 17 les fragments d'un velours de soie, coupé, de couleur pourpre, reposant sur fond sergé, fragments qui adhèrent encore au dos du livre, en établissant que ce velours formait certainement toute la primitive couverture du manuscrit dès le IX^e siècle; cette couverture fut, d'ailleurs, restaurée plus tard, en 1511, et recouverte alors sur les plats d'un autre velours rouge cramoisi.

Ce fut un usage fréquent, en effet, de composer l'enveloppe des manuscrits avec du velours; Hedde cite, entre autres, la célèbre Bible d'Alcuin, remontant aux années 778-800, magnifique volume ainsi relié.

Après ce témoignage précis apporté par le manuscrit de Théodulfe, heureusement conservé jusqu'à nos jours, on retombe dans les obscurités et les hypothèses; et si, dans les siècles suivants, il se fit jusqu'aux croisades une consommation toujours croissante de soieries, on ne relève pas facilement parmi celles-ci les traces bien apparentes des velours. Çà et là cependant un mot, une mention, rappellent ces tissus; ainsi la règle des Templiers du XIII^e siècle fournit cette constatation qu'il y avait alors des ornements de velours attachés à certains vêtements (2).

Il faut donc estimer avec Pariset (3), d'une part, que « la difficulté de fabriquer le velours en aura limité l'emploi dans la consommation arabe »; d'autre part, qu'il est très remarquable de constater que les ateliers musulmans de soieries, établis en Occident, notamment à Palerme (4), n'en produisaient pas même encore au XII^e siècle.

Si donc le monde occidental connaissait le velours, c'est qu'il lui était apporté de l'Orient. Venise, la grande courtière de ces marchandises de luxe, a certainement beaucoup transporté sur ses vaisseaux et vendu de velours dans nombre de contrées européennes avant de posséder elle-même ses fabriques; encore celles-ci s'inspirèrent-elles longtemps des formules décoratives orientales, dans cette fabrication, pour continuer à satisfaire sa clientèle.

A partir du XIV^e siècle, les mentions fréquentes relevées, dès 1296, dans les comptes et inventaires, jettent plus de clarté sur l'abondance relative du velours et sur la façon dont sa fabrication s'était répandue; et il faut rendre hommage aux auteurs érudits comme Francisque Michel (5), qui ont patiemment dépouillé ces documents poudreux pour en extraire de nombreux renseignements des plus intéressants à noter.

En 1313, dans l'inventaire des bijoux de Pierre de Gaveston figure l'indication d'un « drap de velvet émail besauté d'or ».

(1) Hedde : *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*, années 1837-1838, avec planches, p. 224-225. Bibl. Nationale, S. 17392/9.

(2) Voir *Larousse*, art. « Velours ».

(3) *Hist. de la soie*.

(4) Dans les descriptions des ateliers de soieries de Palerme par Hugon Falcand, l'historien sicilien mort en 1200, aucune allusion n'est faite à des tissus velus ni à des métiers de *velours*, description qui eût certainement tenté cet annaliste du royaume normand (Pariset).

(5) Fr. Michel : *Recherches sur les étoffes de soie au moyen âge*, t. II, p. 200 (en note) et suivantes.

En 1316, le compte de Geoffroy de Fleuri indique que le velours azuré était à quinze livres la pièce, le jaune à onze livres dix sous, le coquet ordinaire à quarante sous l'aune et le grand à quatorze livres la pièce, le velours vert à quarante sous l'aune et à onze livres dix sous la pièce comme le violet, enfin le velours vermeil coûtait quarante sous l'aune.

En 1352, époque où Étienne de la Fontaine dressait un compte publié par M. Douet d'Arcq, les prix variaient entre six et huit écus l'aune, et le fin *veluia* en graine valait quarante écus la pièce, tandis que le *veluia* paonnace était à douze livres seize sous. Quant au velours vermeil, dont il y avait sans doute plusieurs sortes, il fallait le payer de sept à huit écus l'aune.

L'inventaire des meubles du duc de Normandie relate, en 1363, « deux veluiaux verts, ouvrés à arbres d'or ».

Le compte de l'exécution du testament de Jeanne d'Évreux (1) porte « une chambre de broderie veluel vert à compas de veluel vermeil ».

Dans le compte de 1387 est mentionné un « veloux azur alexandrain sur fil oysel », c'est-à-dire tramé filosselle. (Que pouvait signifier au juste cette désignation d'« alexandrain », qui figure également dans un compte de 1391?)

Enfin, un peu plus tard, en 1406, l'inventaire des reliques du Chapitre de Saint-Hilaire annonce « deux autres chappes de velours vert figuré, dont les orfrois de l'une sont faits à angelez (angelets) aciz sur thafetas blanc ».

Quelle pouvait être alors la provenance de tous ces velours? Si quelques-uns conservaient encore une origine orientale, si quelques autres étaient tissés en Espagne, où la domination maure avait implanté de bonne heure l'art de la soie, la plus grande partie, cependant, venait d'Italie.

La fabrication du velours tenait, en effet, une place de choix dans la production de toutes les soieries diverses, qui s'était développée dans cette contrée au point que les principaux États de l'Europe venaient s'en approvisionner chez elle.

Il y avait des ateliers de velours en particulier : à Florence, à Bologne, à Milan et surtout à Lucques, à Venise, déjà citée, et encore à Gênes, qui devait garder longtemps, par la suite, pour le mérite et le genre particulier de certains de ses velours, la plus solide réputation.

La prudence est de règle en ce qui concerne les attributions positives de date pour les étoffes anciennes; cependant les spécimens rares des velours qui sont considérés comme remontant à l'époque médiévale, montrent dès le début une recherche très remarquable dans l'exécution; il s'agit, bien entendu, de velours « figurés », c'est-à-dire ornementés, et cette ornementation avec tout le développement et l'importance qu'elle présente prouve que l'art du velours, en Orient ou ailleurs, avait ses traditions reposant sur une pratique déjà longue.

Dans le tissage de ces velours, l'or, l'argent étaient à chaque instant, presque constamment pourrait-on dire, employés avec la soie; et l'on sait que si ce mélange fournit les plus riches et les plus heureux contrastes, il augmente à proportion la délicatesse du travail pour l'artisan veloutier.

Cette somptuosité dans les dessins et leur ordonnance et, par suite, cette complication des velours, devaient pourtant s'affirmer plus encore au xv^e et au xvi^e siècle. Et l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer, ou de la magnificence de ces riches étoffes, ou de leur abondance vraiment considérable, que le dépouillement des textes permet de relever à chaque pas.

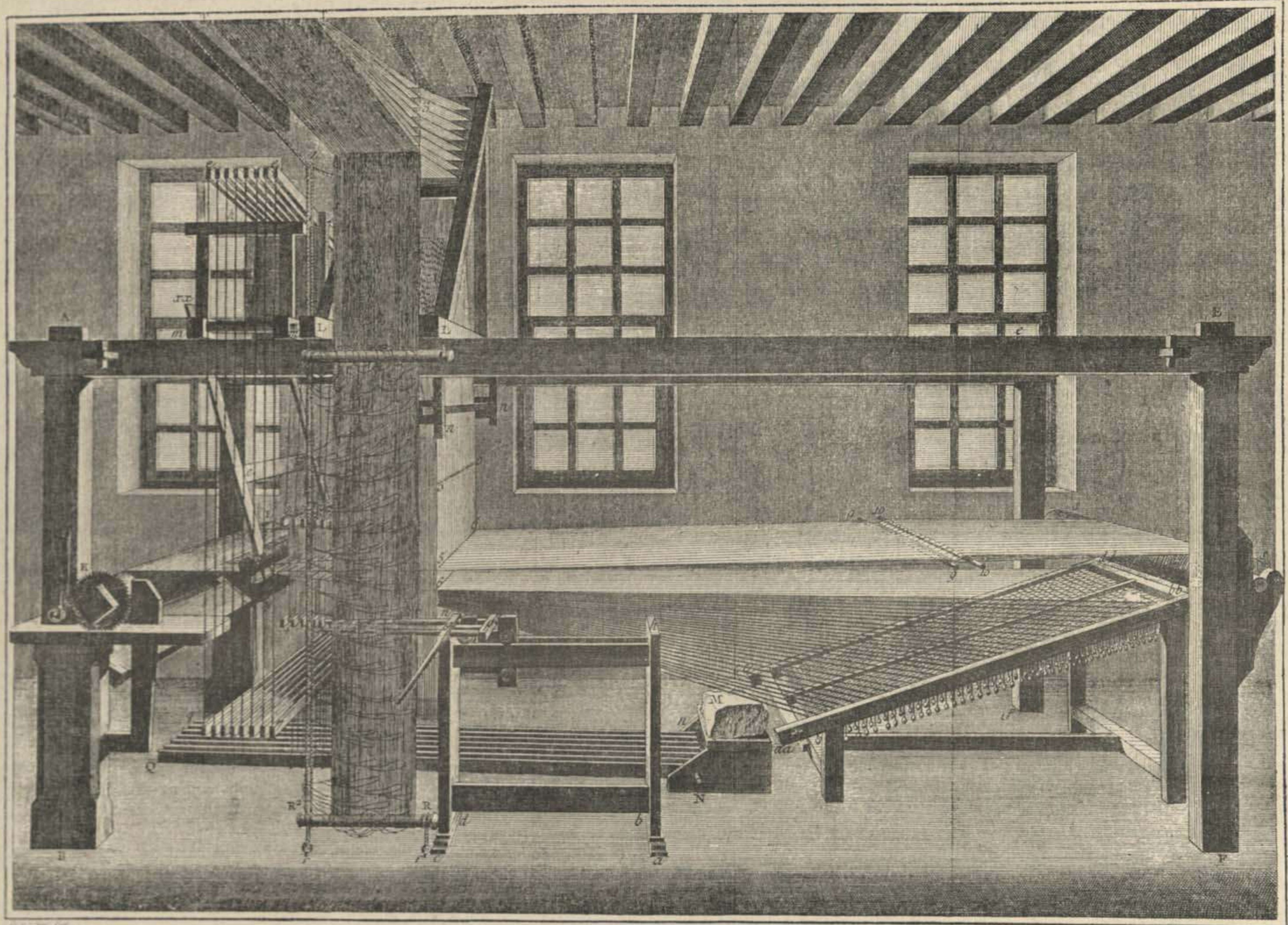
(1) Fr. Michel : *Recherches sur les étoffes de soie au moyen âge*, t. II, p. 472, additions.

C'est, par exemple, à l'entrée de Charles VIII à Lucques, « où allèrent à sa rencontre les seigneurs, bourgeois et autres habitants de la dicte ville, lesquels, par rareté singulière, estaient la plupart vêtus et habillés de fins draps d'or et de *velours* (1) ».

C'est en 1507 la fête donnée par le maréchal de Trivulce à Louis XII dans sa maison de Milan, dans une salle de cent vingt pas de long couverte de *velours* bleu semé de fleurs et d'étoiles d'or; les dames conviées au banquet prenant place sur des carreaux de drap d'or et de *velours* cramoisi (2).

C'est à la fameuse entrevue du Camp du Drap d'or, au cours de laquelle François I^{er} et Henri VIII paraissent au même jour vêtus l'un et l'autre de robes de *velours* « brochées de fil d'or ».

C'est, en 1533, à la réception fastueuse de Charles-Quint par André Doria en son logis des jardins du



Ancien métier de velours façonné, à la tire.
(D'après l'*Encyclopédie*.)

faubourg de Gênes, « lesquels il avait si bien parés en tout appareil royal... car c'estoyent toutes tapisseries de soye et lits entretissus de draps d'or et de *veloux* cramoisi... (3) »

Le même Doria avait fourni à l'empereur, pour son expédition de Tunis, une quadrirème de sa flotte, galère recouverte d'un voile « entretissu de drap d'or et de *veloux* cramoisi ».

C'est encore, dans Rabelais, la description de l'Isle de Frize, « où les arbres et herbes ne perdaient ne fleurs ne feuilles et estoient de damas et *velours* figurés (4) ».

Ces velours comprenaient surtout quelques types principaux.

Les velours à fond d'or ou « draps d'or sur velours », car cette dernière appellation, que l'on retrouve si fréquemment employée, ne doit pas avoir sans doute désigné autre

(1) *Arch. curieuses de l'Hist. de France*, t. I^{er}, p. 209, citées par Fr. Michel, t. II, p. 262.

(2) *Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, cité par Fr. Michel, t. II, p. 262 en note.

(3) *Hist. de Paolo Jovio*, livre XXXI, t. II, p. 232, cité par Fr. Michel, t. II, p. 200.

(4) *Panlagrauel*, livre V, chap. XXX.

chose que les velours façonnés dont le décor était fait d'une opposition du poil de soie coupé avec la trame d'or, paraissant dans le fond du tissu, ou quelquefois brochée. (Voir planches 1, 3, 7, 10.)

Les velours à deux hauteurs de poil coupé (toujours produits par l'ingénieux emploi des fers de deux hauteurs différentes) (1), dénommés en France « haut et bas » (2); le terme italien *altobasso*, appliqué à un velours de cette époque, a désigné sous toute vraisemblance un tissu identique. (Voir planche 11.)

D'autres velours combinaient encore, pour plus de richesse, les deux hauteurs et le fond d'or, comme ce « drap cramoisi à haut et bas poil, broché à grandes chines d'or », donné à Calais par un duc de Bourgogne au duc de Gloucester, et payé au marchand Guidecon 660 livres pour trois pièces moins demi-aune (3). (Voir planche 5.)

Une classe particulière fut celle des velours à *bouclés d'or*; ici, le métal précieux était subtilement employé d'après un artifice de tissage, pour former des petites bouclettes arrondies et brillantes, tantôt semées sur la surface veloutée, tantôt réunies par places fournies, de manière à former des parties en rehaut. (Voir planches 5, 6, 7.)

La fabrication espagnole fut également très experte au travail du bouclé d'or, et on peut lui attribuer maintes étoffes de ce genre.

Il y avait d'autres sortes de velours encore : ceux où les lignes du dessin se creusaient pour ainsi dire sur une surface de velours coupé, en ornements d'ordonnance régulière et en forme de ciselure (voir types reproduits, planche 8), puis ceux dits maintenant à plusieurs « corps » ou « cantres » (4), chacune de ces cantres correspondant à une couleur de soie différente; cette technique donne, entre autres, les velours à effets polychromes sur une surface tout entière faite de poil coupé : exemple; de nombreux velours persans, et, notamment, ceux fort remarquables conservés au château de Rosenborg (5); elle permet également d'obtenir le mélange de ces couleurs par places, sur le tissu. (Voir planches 15, 16, etc.)

Dans le courant du xvi^e siècle apparaît l'emploi, de plus en plus fréquent, du velours *frisé* (6), aux bouclettes de poil non coupées, et différant, par l'aspect et la teinte, du coupé avec lequel il est employé en mélange, sur fond satin le plus souvent, d'après le procédé spécialement génois; l'opposition donne le moyen de modeler, de faire valoir les lignes du dessin, de souligner, de sertir les contours qui s'enlèvent en tons plus clairs sur la teinte plus foncée du coupé; c'est le genre de velours que l'on a appelé par la suite *ciselé*, terme dont on a fait souvent une application injustifiée à des velours qui ne le méritaient pas. Lorsque se trouvent employés plusieurs corps offrant chacun la ressource d'un (sous-entendu : velours) *coupé* et d'un *frisé*, les effets du dessin et de la coloration se trouvent multipliés. (Voir planches 12, 14, etc.)

(1) Il n'est guère admissible, en effet, que l'on soit parvenu à la régularité des velours de ce genre par un procédé de rasage du poil par places au moyen de cartons portant des dessins découpés, procédé qui se trouve décrit dans le *Rapport sur l'industrie et le commerce de la soie à l'Exposition franco-britannique de 1908*, par A. Raimon, 1909, p. 39.

(2) *Compte de 1424-1425*, cité par Fr. Michel, t. II, p. 208.

(3) *Les Ducs de Bourgogne*, II^e partie, t. II, p. 135, n^o 411; cité par Fr. Michel, t. II, p. 208.

(4) Dans un velours façonné, les différents fils de poil n'ayant pas le même *embuvage* ou raccourcissement au travail, il faut placer chacun de ces fils sur une bobine séparée, à l'arrière du métier, l'ensemble de ces bobines étant disposé sur un bâti dénommé *cantre*. L'installation du métier est évidemment d'autant plus compliquée qu'il faut plus de bobines, ce qui est le cas lorsqu'il y a plusieurs nuances différentes de soie dans le velours, ce qui implique un plus grand nombre de fils à faire manœuvrer.

(5) Apportés par une ambassade persane en 1639. (F. R. Martin : *Die Persischen Prachtstoffe im schlosse Rosenborg.*)

(6) Voir page 2, en note.

La fabrication italienne du xvi^e siècle a produit une quantité extraordinaire de ces velours, et la série considérable de ceux à petits dessins, souvent quelque peu géométriques et réguliers, à peu près toujours disposés pour ne pas présenter de sens, n'est pas la moins remarquable, et par l'habileté de composition du décor, et par l'intérêt des coloris.

Il faudrait se garder d'oublier, dans cette énumération, les velours illustrés par la broderie. L'art des travaux de l'aiguille utilisa de fort bonne heure le velours comme support; on broda sur velours et le plus souvent avec de l'or, des aumônières, des orfrois, des pentes, courtines, etc. Les ateliers italiens et espagnols produisirent en abondance, au xvi^e siècle, de véritables merveilles de cet ordre, qui luttaient de richesse décorative avec les velours façonnés par le tissage. (Voir planches 17, 18.)



Or, tous ces velours arrivaient en France, comme les autres soieries d'origine transalpine, par la ville de Lyon, entrepôt général et douane du royaume, où de nombreux Florentins et Lucquois (1) exerçaient avec profit le négoce et la banque; et les velours devaient bientôt suivre la fortune de la fabrication des étoffes de soie que Louis XI s'était efforcé d'implanter en France en dotant Lyon d'abord, Tours ensuite, de Manufactures Royales.

Le tissage du velours compta certainement parmi ces premiers efforts tentés dans une voie qui devait affranchir peu à peu la consommation française d'un lourd tribut payé à l'étranger; mais, certainement, cette fabrication se précisa et prit corps, surtout à partir de l'arrivée, à Lyon, en 1536, des Italiens Etienne Turquetti, dit Turquet, et Barthélemy Narriz, les fondateurs, à dire vrai, de la fabrique lyonnaise (2).

La fabrique de Tours produisit-elle du velours d'une façon vraiment appréciable, et dès son origine qui remonte à 1470? On peut émettre certains doutes sur ce point, car, si les documents retrouvés et publiés (3) à ce propos montrent bien, par exemple, le *velours*

(1) Le 1^{er} juillet 1515, lors de l'entrée solennelle de François I^{er} à Lyon, les étrangers ont le pas sur les enfants de la ville; les Lucquois sont habillés de damas, les Florentins portent des robes de velours. Le 27 mai 1553, pour l'entrée de la reine Eléonore, les étrangers cèdent le pas aux enfants de la ville; Lucquois et Florentins sont vêtus de velours: leur consul porte une robe de velours cramoisi violet. *Cérémonial français*. (Fr. Michel, *Ibid.*, t. II, p. 276.)

(2) Le 26 novembre 1538, les conseillers de la Ville et communauté de Lion mandent à Jacques Coullaud, commis à la trésorerie, de délivrer à Berthélémy Gervais, maître de la soye, Anthoine Constans et Baptiste Dupont, maîtres du mestier des velloux, nouvellement venus en cette ville, besognant à la manufacture des velloux, trois escus d'or soleil, pour leur vin, afin de leur donner bon courage de continuer en ceste dicte ville la dicte manufacture, plus à un jeune gars, leur serviteur, qui apporta à l'ostel commun une pièce de velloux pour montrer qu'ils avaient fait. Étienne Truquet (pour Turquet) certifie que le paiement a été fait « aux velutiers ». (Arch. de la ville de Lyon, CC, 901, pièce 8.)

En 1538, un mandement de 45 livres est délivré pour Christoffe de Corbonne, Gilbert et André, ses enfants, faiseurs de drap de velloux et de soye, en ceste ville, laquelle somme lui a été ordonnée pour en partie le dédommager des frais qu'il a faicts, pour faire venir et amener en ceste ville, ses trois molins à filer et retordre le fil de soye pour la dicte manufacture et plusieurs mestiers desdits velourx et draps de soie, pour attirer et multiplier le dit art. (Arch. de la ville de Lyon, cité par J.-B. Godart : *L'ouvrier en soie*.)

(3) Bossebœuf : *Histoire de la Fabrique de soieries de Tours, des origines au XIX^e siècle*, 1901.

plain comme un chef-d'œuvre de maîtrise (1) parmi ceux imposés aux artisans de la soie, il n'est pas absolument démontré que la plupart des velours dont il est fait mention par ailleurs, fournis par des marchands de la ville (2), n'aient pas été de provenance étrangère; car l'importation italienne fut longtemps plus forte que la fabrication française.

Mais de plus, vers 1740, on fut obligé de faire venir à Tours des ouvriers de Gênes, pour fabriquer du velours comme on savait le faire en cette ville (3) : ce qui laisse bien supposer un manque de pratique étendue dans la fabrication de l'étoffe veloutée.

Avignon eut peut-être avant Lyon ses métiers de velours, car si la trace écrite des statuts des veloutiers avignonnais ne remonte pas plus haut que l'année 1550 (4), cette opinion a parfois rencontré créance que le tissage des soieries, dans la ville des papes, avait été antérieur à cette date et avait suivi de peu l'installation des marchands italiens qui accompagnèrent les papes ou leurs légats. En tous cas, les veloutiers étaient assez nombreux en 1553, lors de l'entrée du cardinal Farnèse à Avignon, pour former « une compagnie en nombre de trois cent cinquante, faisant l'arrière-garde, tous vestus de *velours jaulne*, et aussi bien proprement et richement, marchans en belle ordonnance (5) ».

Et, dans une commande adressée en 1563, par un mercier parisien à son correspondant, un commissionnaire de Lyon, on voit figurer, à côté des velours cramoisis de Lucques, des velours noirs de Ferrare, des velours de Gênes, etc., des velours blancs et gris d'*Avignon* (6).

Toutefois, la fabrication du velours devait principalement prospérer à Lyon avec assez de rapidité (7); au XVII^e siècle, les velours « façon de Gênes », tissés à Lyon, luttent avec avantage contre les véritables velours de Gênes, bien que l'importation étrangère ait persisté longtemps encore (8). C'est l'époque, en matière d'ameublement, par exemple, des velours dits : à *jardin* ou à *parterre* et à *ramages*, dits plus tard aussi : *jardinières*. Dans une ordonnance le plus fréquemment « à retour » ou symétrique, leur dessin se développe sur fond de satin, en sortes de larges feuillages ou volutes ornementales, entremêlées de fleurs stylisées; le tout colorié au moyen de cantres ou corps multiples, quelquefois ombrés ou présentant des effets d'ourdissage et modelé par l'emploi de poil frisé et de poil coupé. (Voir planches 27, 28, 29.)

Au reste, le velours demeurait plus que jamais en honneur. Nous n'avons aucun détail sur ce que pouvait être « la tapisserie de veloux cramoisi représentant les preux chevaliers et... celle de veloux verd, pleine d'histoire de la Bible » qui décoraient Notre-Dame de Reims, lors du sacre de Louis XIII en 1610 (9).

(1) Bossebœuf : *Histoire de la Fabrique de soieries de Tours, des origines au XIX^e siècle*, 1901, p. 26.

(2) Jehan Testu au cardinal d'Amboise pour son château de Gaillon, soit 33 aunes 1/2 de velours vert pour faire « le douceret » de la chambre principale. *Ibid.*, p. 26.

(3) Bossebœuf : *Histoire de la Fabrique de soieries de Tours, des origines au XIX^e siècle*, 1901, p. 133 et *passim*.

(4) *Statuta inclitæ et devotæ confraternitatis velulorum seu aliorum artis sericæ magistrorum*, etc. (Manuscrit 2663, Bibliothèque d'Avignon, Musée Calvet.)

(5) *Revue du Midi*, mars 1910, J. Girard : *Essai sur les Corporations avignonnaises*, p. 142.

(6) Lettre de la collection Rosset, reproduite par Raimon. *Rapport sur l'Exposition franco-britannique*.

(7) Elle était réglementée minutieusement sous le régime corporatif, les qualités de velours unis étant désignées, selon le nombre voulu des fils produisant le velouté, par les appellations : velours quatre poils, trois poils, deux poils, un poil et demi. On dit encore de façon analogue : velours 22, 25 ou 30 portées (par allusion au nombre de fils de poil évalué en *portées* : chaque portée étant de 80 fils). D'après les règlements en vigueur au XVII^e siècle, ces qualités devaient être indiquées visiblement sur l'étoffe par la disposition dans les lisières de fils de *chatnettes*. Les velours cramoisis comportaient des fils d'or ou d'argent dans leurs lisières.

(8) Un mémoire du 17 août 1715, fourni par la Chambre de Commerce de Lyon, expose que « tous les hommes d'un état un peu au-dessus de celui du menu peuple sont habillés, pendant l'hiver, de *velours étrangers*. La quantité qui en passe à la douane de Lyon est immense, sans compter ce qui entre par contrebande ». J. Godart : *L'Ouvrier en soie*, p. 218.

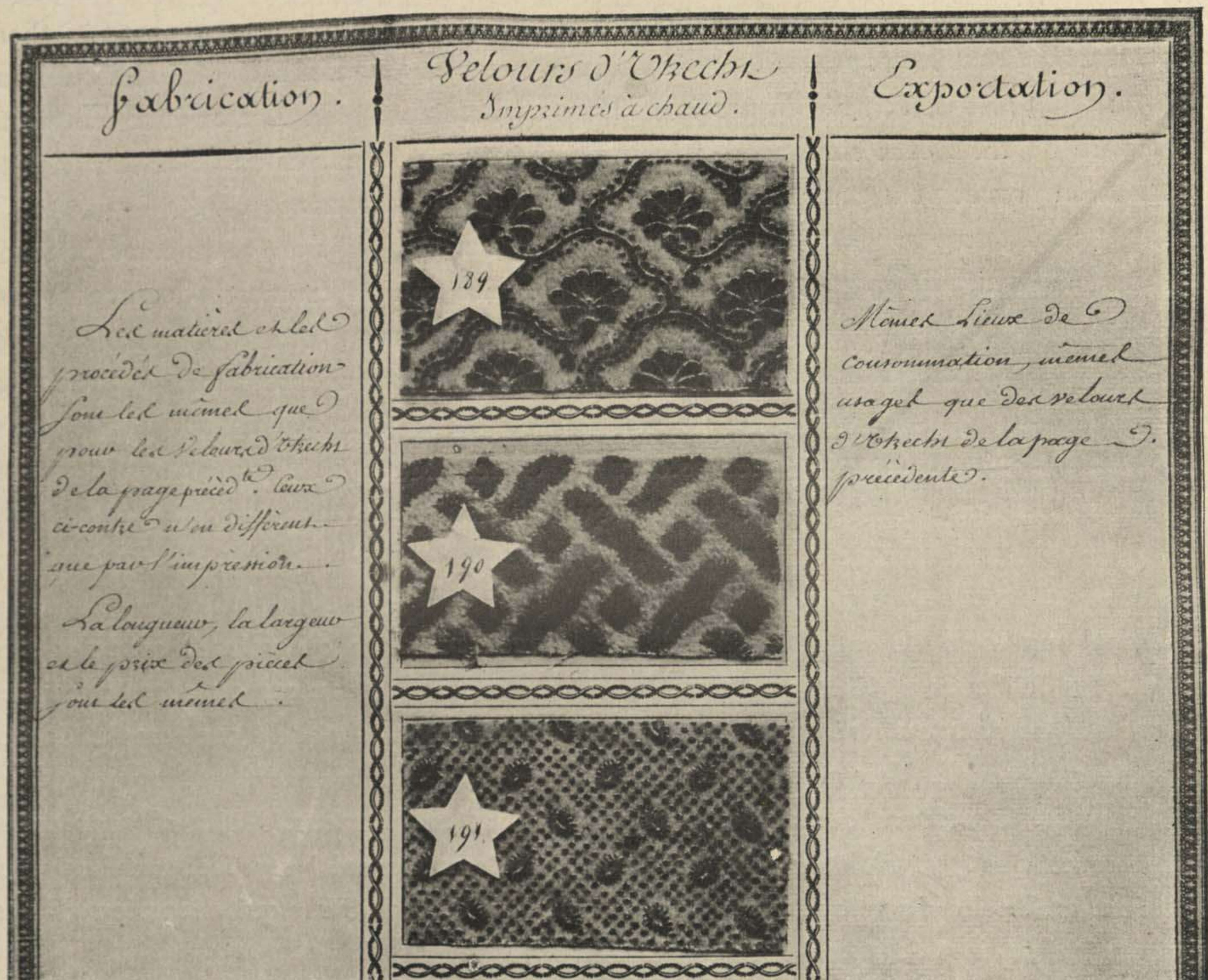
(9) *Le Cérémonial français*, t. I, p. 442; cité par Fr. Michel, t. II, p. 403, en note.

Mais, d'autre part, ces vers d'une satire de 1621 (1) :

Ce ne sont que manteaux doublés de plains velours
De penne ou de satin...;
... tant d'exquis cotillons
De velours figuré en cent mille façons
A fonds d'or ou d'argent, relevé à feuillage
De satin esgraffé, ou damas à ramage...

montrent en quelle faveur l'étoffe veloutée était tenue pour le vêtement.

Fait digne de remarque : de très beaux velours sortirent d'une fabrique créée avec



Types de velours d'Utrecht, d'après la collection d'échantillons du département de la Somme; Exposition de 1806.
(Bibl. du Musée des Arts Décoratifs, Paris.)

le titre et les privilèges d'une manufacture royale à Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, par Marcelin Charlier, en 1678 (2). Ce Charlier, qui avait, dit le *Mercurie galant*, « une intelligence toute particulière pour faire fabriquer toutes sortes d'étoffes, des draps d'or à la façon des Perses, et d'autres à la manière d'Italie, des velours, satin, damas et toutes sortes de draps d'or et de soye de qualités extraordinaires », fut l'auteur du plus magnifique velours, peut-être, qui parut sous le règne du Grand Roi. Destiné au château de Versailles, où il servit à faire quelques portières, il avait été exécuté sur un dessin de

(1) *Les Satires du sieur de Courval-Sonnet*, cité par Fr. Michel, t. II, p. 234.

(2) *Mercurie galant*, octobre 1678.

Bérain; l'or, l'argent frisé s'y mêlaient à la soie, travaillés avec le plus grand art. L'ouvrier ne pouvait faire par jour plus de 18 lignes de cette étoffe, aussi chaque aune revenait-elle à plus de 1.000 livres (1)!

A la même époque, se répandit l'usage de ces velours, dont la renommée devait s'établir et persister sous le nom de velours d'Utrecht et dont la fabrication prit sans doute naissance à Amiens; si bien qu'un protestant amiénois en porta le secret en Hollande, à la révocation de l'édit de Nantes (2).

Si dans ces velours le poil n'est pas fait de soie mais de poil de chèvre, textile brillant et résistant, importé de l'Asie Mineure, ce qui rendait les fabricants « tributaires du Grand Seigneur », un intérêt de premier ordre néanmoins s'attache à ces tissus pour le mérite du décor qu'ils recevaient généralement par le *gaufrage*, dit aussi *frappage*, d'où le nom de velours *frappés* (3). Ce gaufrage s'exécutait autrefois au moyen de planches en cuivre, artistement composées et habilement gravées, auxquelles on substitua plus tard les rouleaux métalliques; puis il s'agrémenta par la suite, et particulièrement au XVIII^e siècle, d'une impression simultanément faite et venant colorer la partie de poil en relief. Les velours dits d'Utrecht ont gardé la place conquise dès leur début pour les usages de l'ameublement et sont toujours très en usage. (Voir planches 24, 25, 26.)



La carrière du velours se poursuivit pendant tout le XVIII^e siècle avec un succès persistant et sous des aspects renouvelés de ce tissu (4). L'extrême faveur du velours, surtout pour les habits et gilets d'hommes, excita fort heureusement la recherche savante des dessinateurs et l'invention fertile des fabricants.

Sous Louis XV, on fit des velours à fond d'or et d'argent (comme ceux donnés planche 32); quelques-uns comportèrent une bordure tissée en rapport avec le fond et adaptée à la coupe du costume.

Un peu plus tard, c'est l'apparition et bien vite l'engouement de la mode pour les « petits velours », encore appelés « mignatures ». La variété, la diversité de ces velours furent

(1) Bezon : *Dictionnaire des tissus*, E. II, p. 71-72 (d'après Savary).

(2) Pierre Dubois : *Communication au Congrès des Sociétés industrielles de France (1911) sur la collection d'échantillons envoyée par le département de la Somme à l'Exposition des produits de l'industrie française de 1806*.

(3) Une confusion assez fréquente fait à tort appeler « frappés » des velours qui n'empruntent pas leur décor au procédé en question, mais bien à un véritable tissage sur le métier de façonné.

(4) On a cité plusieurs fois les « Velours de Paris », fabriqués avec de la bourre de soie ou soie *galette*, dans un établissement fondé en 1750 par la veuve Pallouis, rue du Faubourg-Saint-Denis. Ce fut, en somme, le début des velours *poil schappe*, destinés à prendre l'importante place qu'ils détiennent maintenant, et qui sont fabriqués largement par exemple à Crefeld et aux alentours. La révocation de l'édit de Nantes serait encore, paraît-il, la raison de l'installation de veloutiers dans cette région de l'Allemagne.

vraiment prodigieuses. Les planches (36, 37) tirées de documents de ce genre, conservées à la Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs, peuvent donner une idée de l'art subtil et de la dextérité avec laquelle furent composés ces velours, à fleurettes, à décors minuscules, et le plus souvent à rayures; en effet, un parti étonnant fut tiré de l'idée de

rayure, tellement en honneur un temps sous Louis XVI, et que l'imitation du zèbre du Cabinet du Roi avait inspirée, à ce qu'il paraît. « Toutes les étoffes sont rayées », dit Mercier dans le *Tableau de Paris*, 1788 (1); « les habits, les gilets ressemblent à la peau du bel onagre. Les hommes, jeunes et vieux, sont en rayures des pieds à la tête ».

Toutes les ressources du tissage étaient mises en œuvre pour ces fins velours, dont nous reproduisons une note de prix, d'avril 1780, des fabricants lyonnais Terret frères; le coupé, le frisé, le mélange des trames et aussi les poils chinés par le procédé si curieux du chinage à la branche, sur lequel il n'est pas possible de s'étendre ici en détail (2), et permettant, par des teintures partielles, d'obtenir sur les mêmes fils plusieurs couleurs distribuées selon les besoins du dessin. Des velours chinés, aux dessins plus importants, s'appliquaient en même temps à l'ameublement comme aux vêtements.

Des dérivés très curieux de ces chinés furent des velours connus sous le nom de velours Grégoire, et que permettait d'obtenir le procédé très spécial d'un artiste aixois, Gaspard Grégoire, fixé à Paris dès la fin du règne de Louis XVI. Ce procédé unissait une peinture exécutée avec des colorants spéciaux sur les fils du velours avec le tissage postérieur; mais à vrai dire la tentative de cet inventeur ne sortit pas du domaine artistique sans donner les résultats pratiques qu'il avait espérés (3).

NOTTE DES PRIX.	
Velours mignatures 3 corps.	35 l. — f.
Vel. mignature 2 corps.	33 —
Vel. mignature 1 corps.	31 —
Vel. à point d'Angleterre nués.	28 —
Velours mufulmane.	24 —
Vel. à Boyaux.	25 —
Vel. mignat. chinés 2 poils.	30 —
Vel. 1 poil chinés.	26 —
Vel. à point d'Angleterre.	26 —
Vel. frisés 2 corps.	20 —
Vel. frisés nués	18 —
Vel. frisés chinés	19 —
Vel. à point d'Hongrie.	19 —
Vel. raz fond filoché.	17 —
Vel. à point d'Alençon.	15 —
Vel. frisés 1600.	14 10
Vel. raz cannellé.	16 —
Tiffus rayés or	25 10
Dits argent	24 —
Tiffus à fleurs & perfillés or.	30 —
Dits argent.	28 —
Tiffus riches or.	42 —
Dits argent.	39 —
Cannellé lamé or.	19 —
Dits argent	18 —
Bostoniennes pour fourrures.	10 —

T. F.

Tarif de velours et soieries des fabricants Terret frères de Lyon (1780).

La broderie extrêmement en honneur sur la fin du XVIII^e siècle pour l'ornement des robes comme des habits d'homme, fut appliquée fréquemment sur des fonds de velours unis ou façonnés; et les plus beaux modèles de cette illustration si remarquable par le charme délicat de la composition et de l'exécution,

(1) Cité par Dupont-Auberville : *Introduction à la décoration et à l'ornement des tissus*, p. 37.

(2) Voir E. Dumonthier : *Etoffes napoléoniennes d'ameublement*, p. 21.

(3) Voir H. Algoud : *Gaspard Grégoire et ses velours d'art*, 1909.

sont attribuées au dessinateur lyonnais Bouy, que l'on reconnaît pour un chef d'école du plus réel talent. (Voir les planches 40, 41.)

La Révolution et les luttes politiques devaient arrêter, pour un temps trop appréciable, l'activité des métiers de velours en France et à Lyon; auparavant ils avaient produit des curiosités, comme ce gilet, illustré de devises tissées, ayant appartenu à Robespierre, et qui fait actuellement partie de la collection de M. Henri Lavedan.

Après le relèvement de la fabrique lyonnaise de soieries, provoqué, dirigé par Napoléon I^{er}, le velours reprit sa place parmi les belles étoffes, auxquelles l'Empereur ne dédaigna pas de prendre un personnel intérêt; ce ne fut pas seulement en imposant les étoffes de soie à toute sa cour, en chargeant ses épaules le jour de son sacre, du manteau impérial de velours pourpre, parsemé d'abeilles d'or (1); dans les commandes importantes remises sur son ordre par le Mobilier Impérial aux fabricants lyonnais, figuraient de nombreux velours que les Pernon, les Bissardon et Bony, les Chuard, etc., surent décorer d'après les goûts alors dominants.

Dans le nombre figurèrent des velours chinés; car les oppositions accusées, souvent même criardes, des couleurs dans ce genre d'étoffe, les contours arrêtés et précis qu'y revêt forcément le dessin, n'étaient pas pour déplaire à l'Empereur. Il en fit tendre sa chambre à Fontainebleau, son cabinet de travail à Saint-Cloud.

Le succès considérable des toiles peintes ou plus exactement imprimées (2), triomphant victorieusement de toutes les résistances, de toutes les barrières que les corporations de la soie avaient tenté de leur opposer, en obtenant contre elles prohibitions et défenses, devait entraîner l'essai de procédés de l'impression pour décorer à leur tour les tissus de soie, et le velours en particulier; ce fut d'abord assez timidement. Un industriel de Paris, Vauchelet, établi vers 1810 rue des Saint-Pères, fit cependant une tentative intéressante, qui rencontra un certain succès: le décor des velours qu'il employait, tantôt de coton et tantôt de soie, était en partie imprimé directement sur le velouté du tissu, puis retouché à la main au pinceau.

Des ateliers de Vauchelet sortirent des velours pour ameublement, entre autres ceux de deux meubles importants: l'un avec des vues de Rome destiné au Luxembourg, l'autre avec des vues de Paris destiné à Naples. Des types très curieux de ces velours



Gilet en velours, ayant appartenu à Robespierre.
(Collection de M. Henri LAVEDAN.)

(1) Il était brodé encore de branches d'olivier, de laurier et de chêne, entourant la lettre N.

(2) Voir H. Clouzot: *La Toile peinte en France*.

pour écrans, sièges, etc., sont conservés dans les collections du Mobilier National (1).

La manufacture de Vauchelet existait encore en 1830 sous la raison sociale : Vauchelet fils et sœur, rue Charlot, 193; on peut le constater d'après un prix courant de cette époque (2) la mentionnant comme fournisseur de la Couronne, médaillée d'argent à l'Exposition de 1827 et annonçant des velours imprimés et peints à l'huile avec fleurs et paysages pour meubles, bordures de rideaux, tapis de table, « étoffes pouvant être regardées comme les plus belles pour meubles, et les plus solides et devenant tous les jours d'un luxe et d'un goût très recherchés ». Le velours reproduit planche 44, dont



Portrait en velours chiné.
(Collection de M^{me} A. Riboud.)

le motif central représente sous toute vraisemblance le palais de l'Elysée, doit sans doute être attribué à cette fabrication, qui ne prit pas de réelle importance d'ailleurs; les velours peints étaient destinés à rester dans le domaine de la curiosité.

Plus tard l'impression à la planche, devait être encore utilisée pour quelques velours « imprimés sur chaîne » (3), c'est-à-dire avant le tissage définitif, et pour ceux dits « au sabre ». Ces derniers sont peut-être les plus typiques, au point de vue nouveauté, de tous les velours que l'on a produits pendant le XIX^e siècle; le tissu velouté, manié, remanié de mille manières, en formant rayures, carreaux, et dessins, associé, combiné avec les fonds les plus divers et les plus opposés, le satin épais et brillant, la gaze transparente, etc., a persisté d'abord pour les gilets d'hommes, s'est affirmé pour les robes, les manteaux, le chapeau, le ruban, tout en conservant une suprématie depuis longtemps acquise dans l'ameublement (4).

On obtient le velours au sabre en tissant en premier lieu un satin d'armure particulière, imprimé sur chaîne lui-même; certaines parties sont ensuite découpées en glissant sous les fils la lame acérée d'un outil spécial; puis le velouté ainsi formé est redressé à la brosse et donne des effets très adoucis et fondus; la fabrique de rubans a particulièrement employé cet artifice ingénieux. (Voir planche 47).

D'une technique toute analogue se réclament ces curieux velours japonais, assez répandus, sortes de panneaux décoratifs sur lesquels figurent des paysages ou des animaux

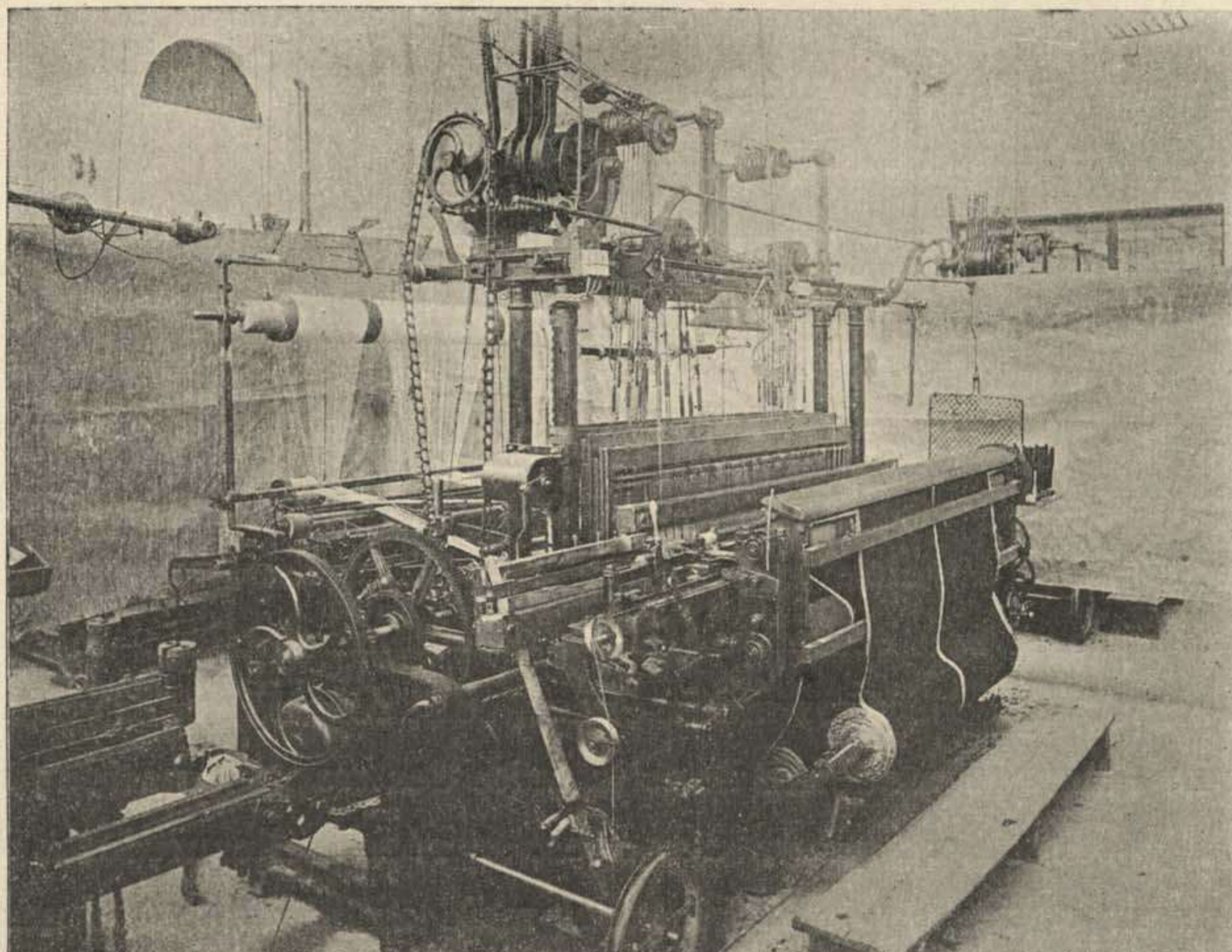
(1) E. Dumonthier : *Etoffes napoléoniennes*, p. 22.

(2) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. E. Dumonthier.

(3) Voir, pour les procédés de l'impression sur chaîne, H. Algoud : *Grammaire des Arts de la soie*.

(4) Sous le Second Empire, le velours reprit son rôle d'étoffe opulente qui convenait aux robes de cérémonie; et une robe de velours épinglé cerise, recouverte d'Alençon, portée par l'Impératrice Eugénie, fit notamment grande sensation. G. Worth : *La Couture*, 1895.

habilement peints au préalable sur un fond de velours frisé de coton, et découpés ensuite en velouté ordinaire avec une lame tranchante glissée aux endroits convenables sous les bouclettes de frisé; ce procédé, qui dénote l'étonnante dextérité habituelle aux artisans de l'Extrême Orient, repose, sans doute, sur des données et une pratique assez anciennes.



Métiers mécanique de velours, système Tonnar. (Usines S. B. MARTIN.)

L'innovation importante en matière de velours unis, qui remonte environ à une cinquantaine d'années, a été celle du tissage à *double pièce* (1) et mécanique; il est universellement adopté aujourd'hui, et bientôt l'ancienne fabrication à bras ne sera plus que souvenir, ainsi que tout ce qu'elle comportait d'usages traditionnels. Et ceci n'a pas peu contribué, en abaissant très sensiblement le coût du velours, à répandre plus encore son usage.

Ce perfectionnement s'est généralement appliqué à la fabrication de ces genres veloutés dits : *pannes* et *peluches*; ce qu'on appelle panne n'est plus maintenant qu'un tissu présentant un velouté ou poil aplati, couché dans un sens unique au fer chaud et doué par là même d'un brillant remarquable; quant aux peluches, elles représentent toujours; sous des formes entièrement remaniées à la moderne, les données de ce tissu où le poil est très sensiblement plus long que dans le velours (2) et dont les premières sortes auraient été, d'après Savary, fabriquées en Angleterre et en Hollande. On a, cependant, invoqué contre cette opinion des documents, comme l'inventaire du surintendant Fouquet, — château de Vaux 1661, — mentionnant : sept fauteuils de « pluche de la Chine, puis deux petits morceaux d'étoffe de pluche de la Chine (3) », ce qui ferait encore attribuer à ce genre de tissu une origine orientale. Ce n'est, en tous cas, pas avant la fin du xvii^e siècle

(1) Le métier à double pièce n'emploie pas de fer, il y a deux chaînes de toiles superposées dont l'écartement règle la hauteur du velours. Le poil est disposé pour passer alternativement de l'une à l'autre toile, et se trouve ensuite coupé par un rasoir qui glisse de lisière à lisière, dans le même sens que la navette.

Un procédé, tout récemment trouvé, permet d'obtenir du velours frisé avec un dispositif de *fers* placés dans le sens de la chaîne sur le métier, et l'emploi d'une trame auxiliaire destinée à disparaître une fois le tissu terminé; un rasage postérieur donne le velours coupé.

(2) On emploie pour la fabrication à la main des peluches, des fers beaucoup plus hauts que pour tisser le velours ordinaire.

(3) Havard : *Dict. de l'Ameublement*, t. IV, p. 245.

que l'on commença de tisser en France, à Amiens et dans la région, des peluches de laine; pour celles de soie, il en est fait mention dans les statuts des marchands maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Paris de 1667. (Voir Bezon : *Dict. des Tissus*, t. II, p. 286).

A la fabrication des peluches s'est appliqué en premier lieu un progrès très important réalisé dans la teinture, et qui permet aujourd'hui de tisser, de façon tout à fait courante, l'étoffe veloutée en écru, et de la teindre ensuite en procédant après cette opération, à celle de l'apprêt et du relèvement du poil.

C'est tout de même que sont obtenus aujourd'hui les velours sur fonds de crêpe de Chine, de mousseline, de voile et encore de très beaux velours à fond d'or ou d'argent, tous tissus destinés aux robes; pour ces derniers, le problème se complique de la nécessité de faire reparaitre après la teinture tout le brillant du métal forcément terni par le bain colorant. Ces procédés, qui auraient paru bien audacieux il y a peu d'années, ont permis de communiquer à l'étoffe veloutée, tout en respectant son bel aspect, la souplesse si recherchée de nos jours, souplesse qu'elle était évidemment loin de posséder autrefois. Et maintenant, à l'exemple des légères mousselines, sont répandus des velours dits : *chiffon*.

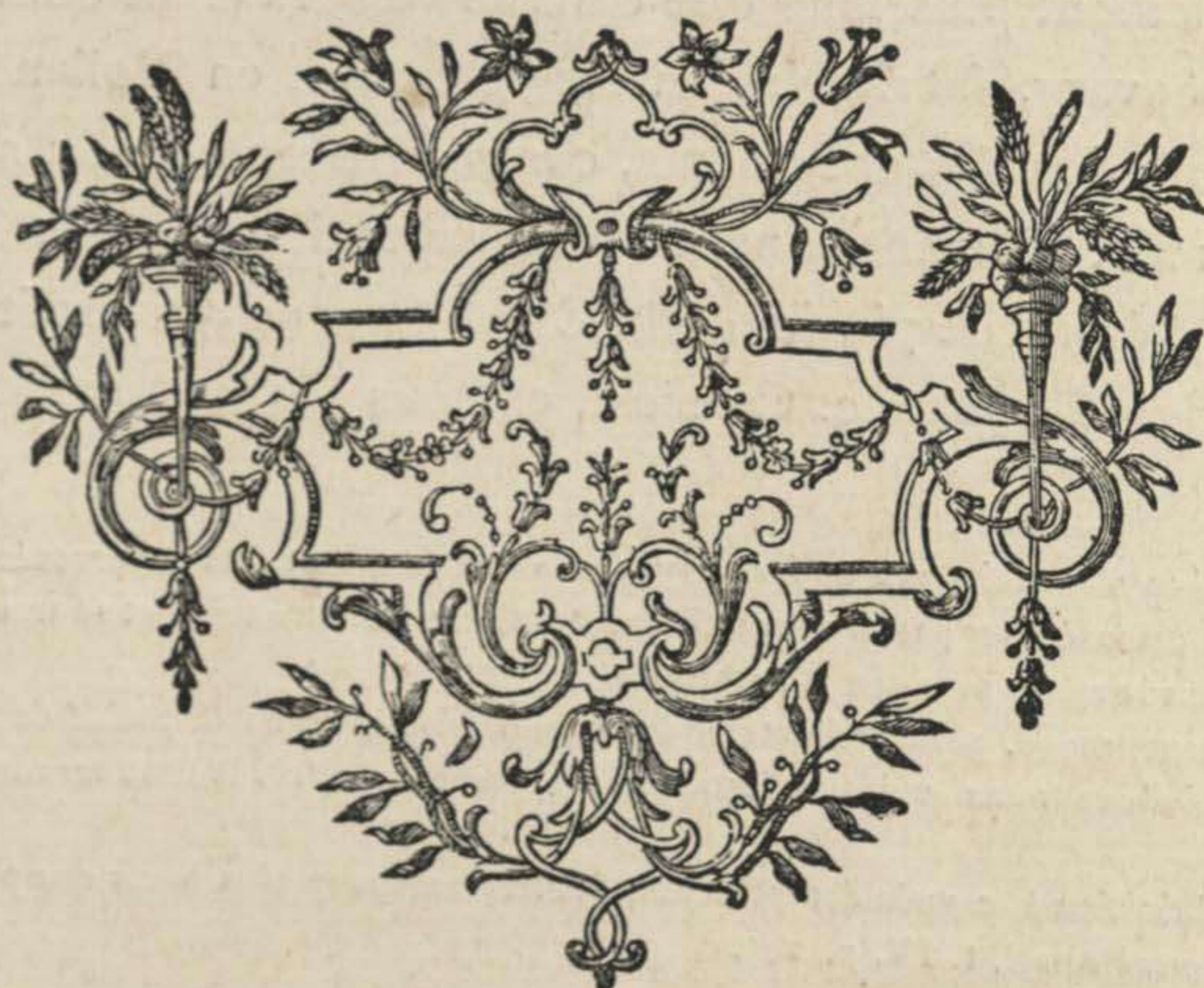
Ainsi, la part de l'époque moderne dans la suite des transformations du velours et des aspects divers qu'il a revêtus au cours des âges, se réduit-ellesurtout à des perfectionnements, non sans valeur certes, de la fabrication, mais améliorations toutes de technique.

Du point de vue décoratif, il n'en a guère été autrement pour le velours que pour les innombrables soieries façonnées actuelles : le plus large, le plus savant éclectisme dans l'ornementation, mais peu ou pas de formules exprimées sous une forme inédite et pouvant par leur intérêt faire conclure à un style véritable.

Mais puisque de nombreux moyens existent aujourd'hui qui permettent d'illustrer habilement l'étoffe veloutée, — l'imagination des chercheurs ingénieux peut encore les multiplier, — pourquoi ne pas espérer de nos artistes qu'ils puissent dans l'avenir tirer un parti neuf et heureux des ressources d'un tissu qui se prête éminemment à la décoration?

En attendant, qu'ils ne dédaignent pas les enseignements des maîtres d'autrefois qui auront montré le chemin, non plus que l'étude toujours intéressante et profitable des modèles anciens.

HENRI ALGOUD.





1



3



2



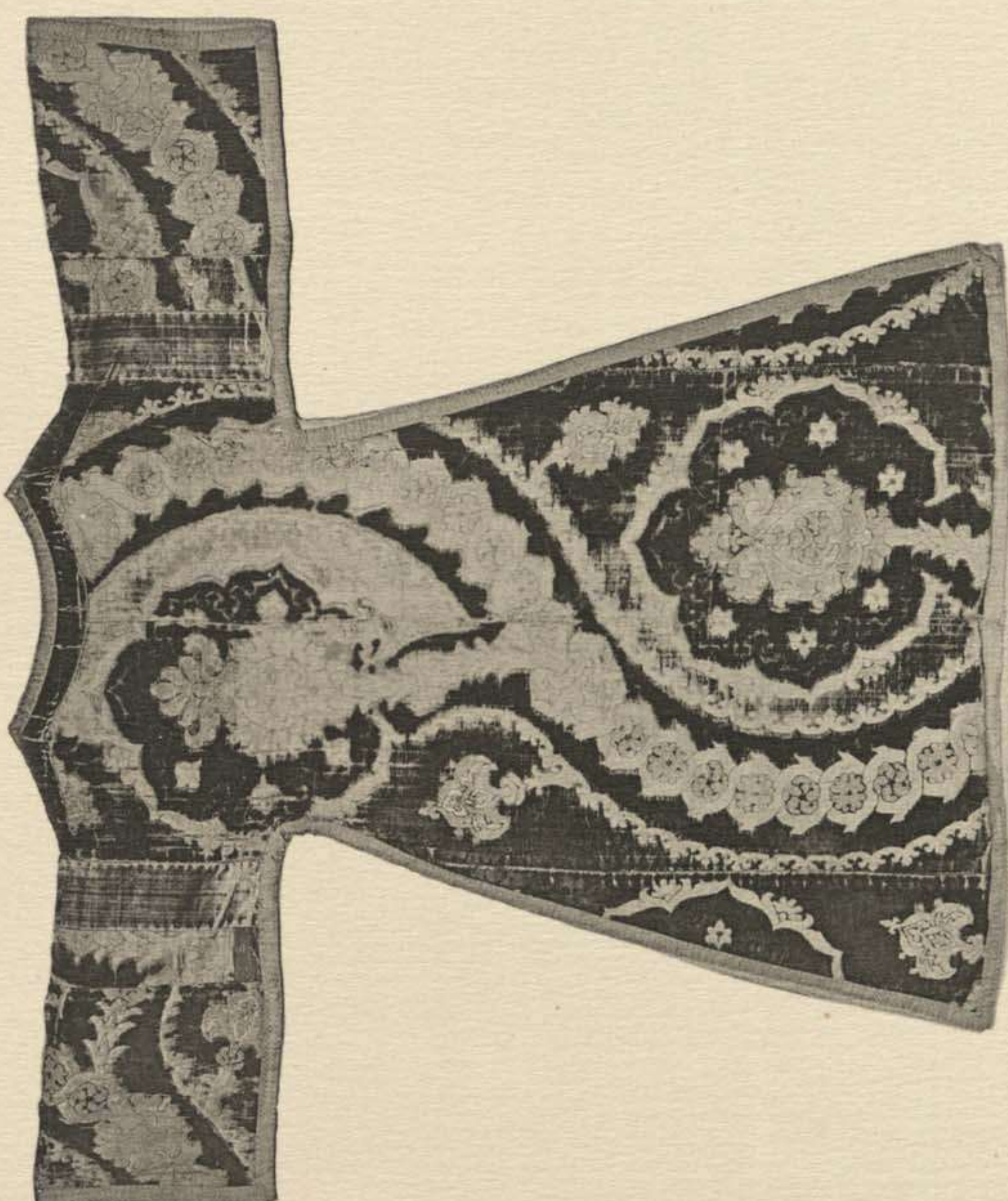
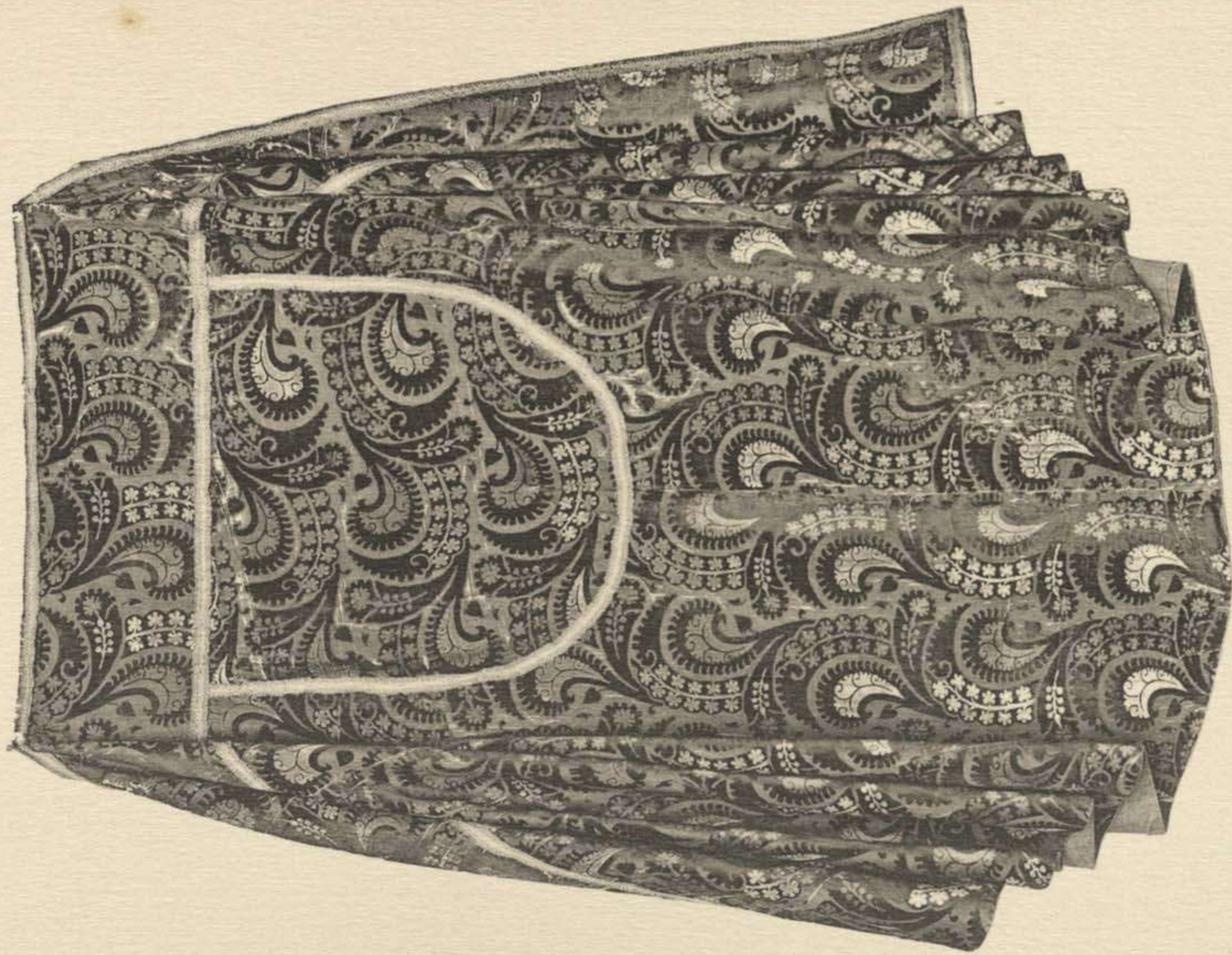
4



5

VELOURS A FONDS D'OR — POLYCHROME — BROCHÉS OR
XV^e SIÈCLE

1, 2, 5. *Musées Royaux des Arts Décoratifs de Bruxelles.*
3. *Collection H. A.* — 4. *Musée des Arts Décoratifs, Paris.*



VELOURS REHAUSSÉS D'OR ET VELOURS POLYCHROME

XV^e SIÈCLE

Musées Royaux des Arts Décoratifs de Bruxelles.



VELOURS BROCHÉ OR ET A FOND FAÇONNÉ D'OR

XV^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.

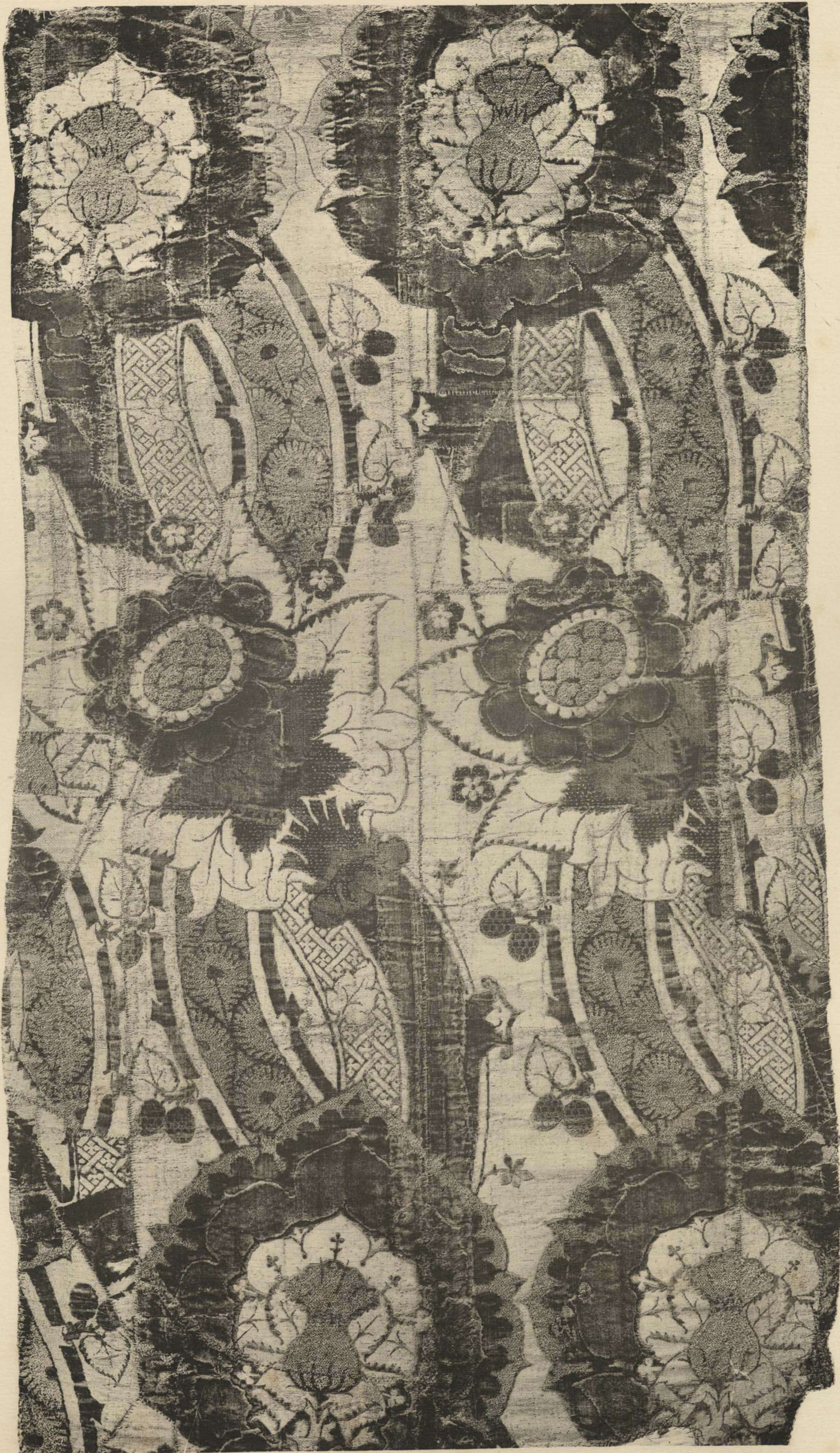


VELOURS POLYCHROME

TRAVAIL ORIENTAL OU ITALIEN

(attribué au XV^e siècle)

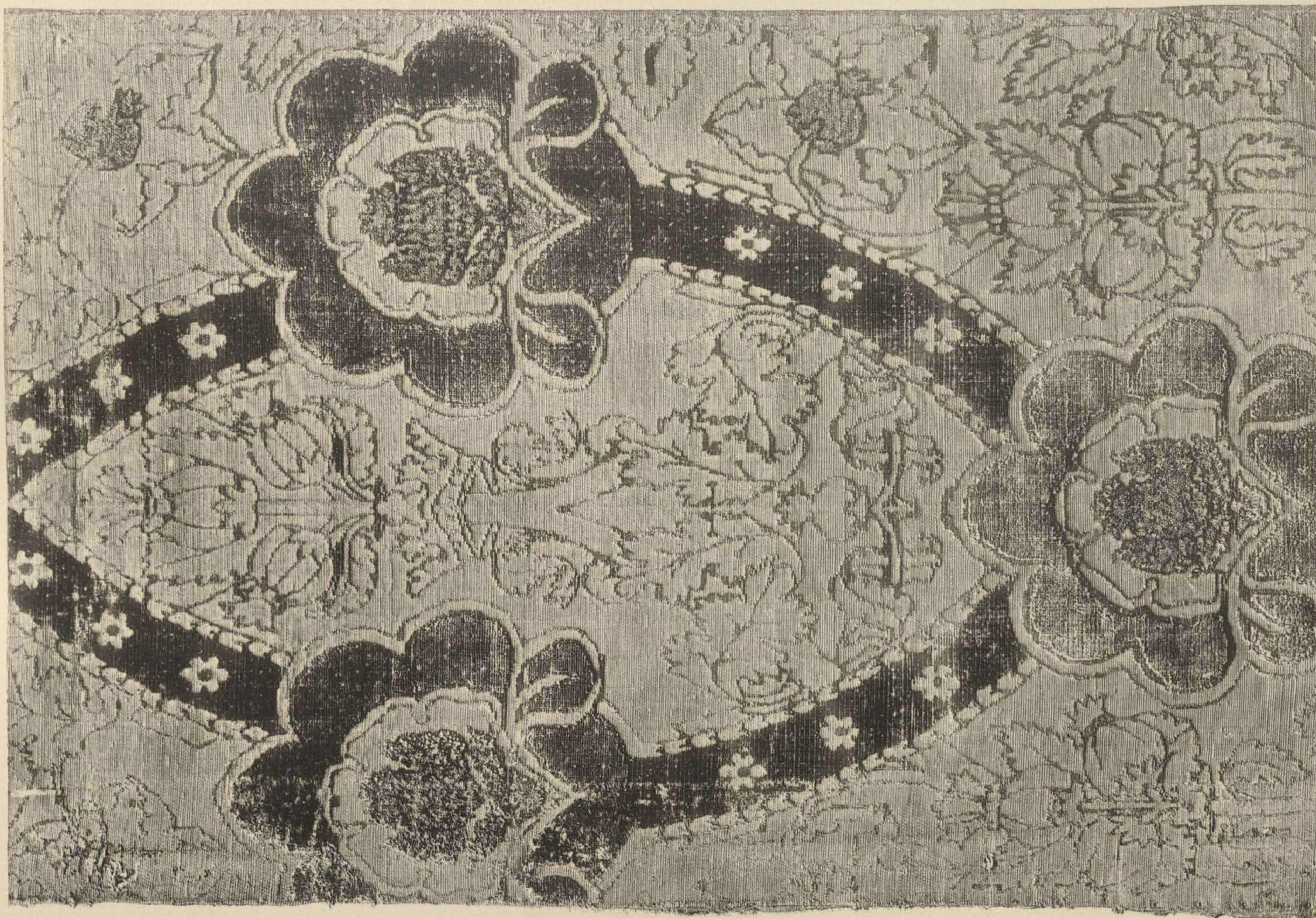
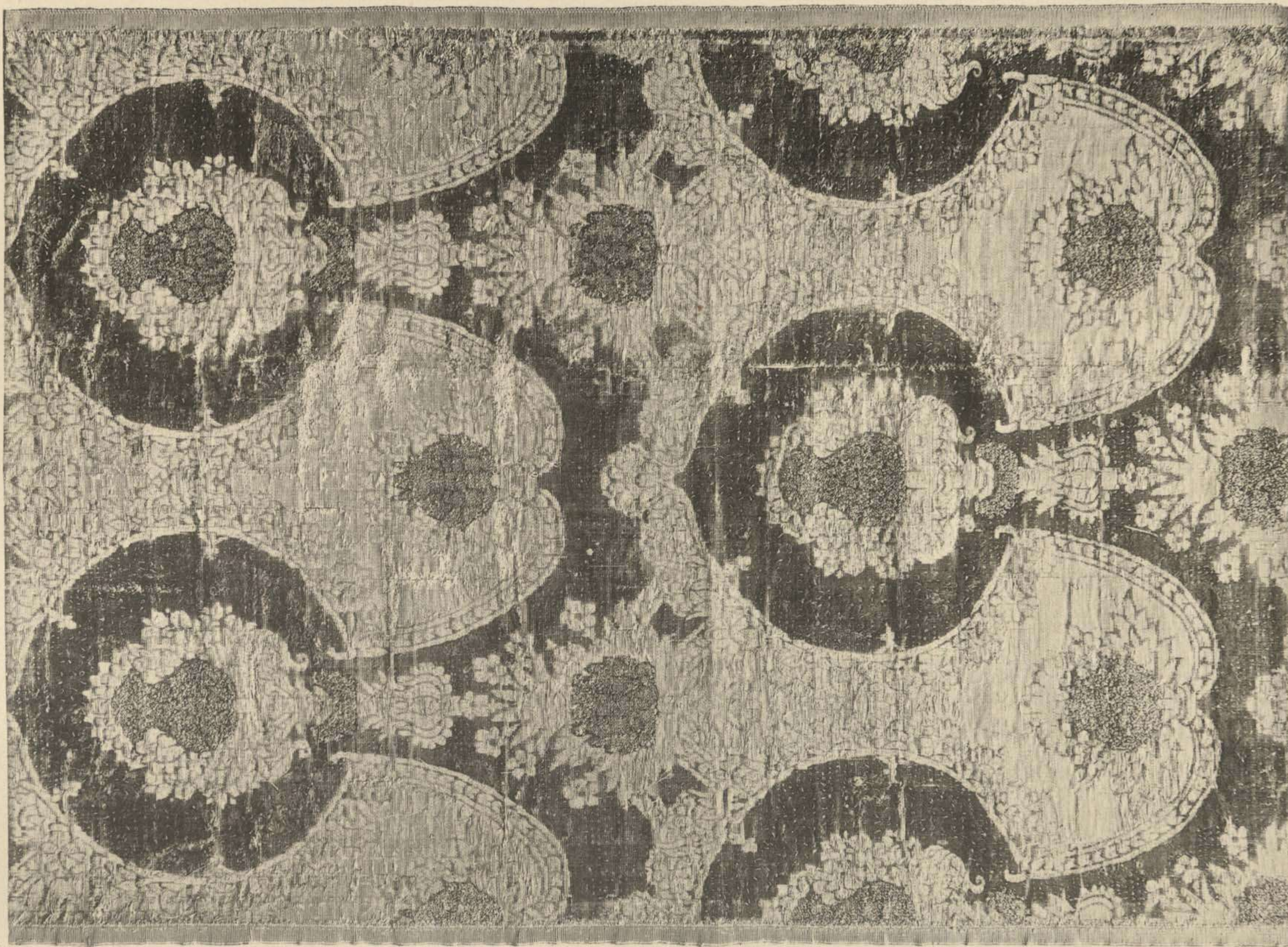
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS DEUX HAUTEURS, A BOUCLÉS D'OR

XV^e SIÈCLE

Collection Tassinari et Chatel.



VELOURS A BOUCLÉS D'OR

XV^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.

Collection de Madruzzo.



VELOURS A BOUCLÉS D'OR ET A FOND D'OR FAÇONNÉ

XV^e SIÈCLE

Collection de Madrazzo.

Collection de Madrazzo.

Musée des Arts Décoratifs.



VELOURS A DÉCOR SATIN
(EN FORME DE CISELURE)
XV^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.

Hélio Berthaud, Paris

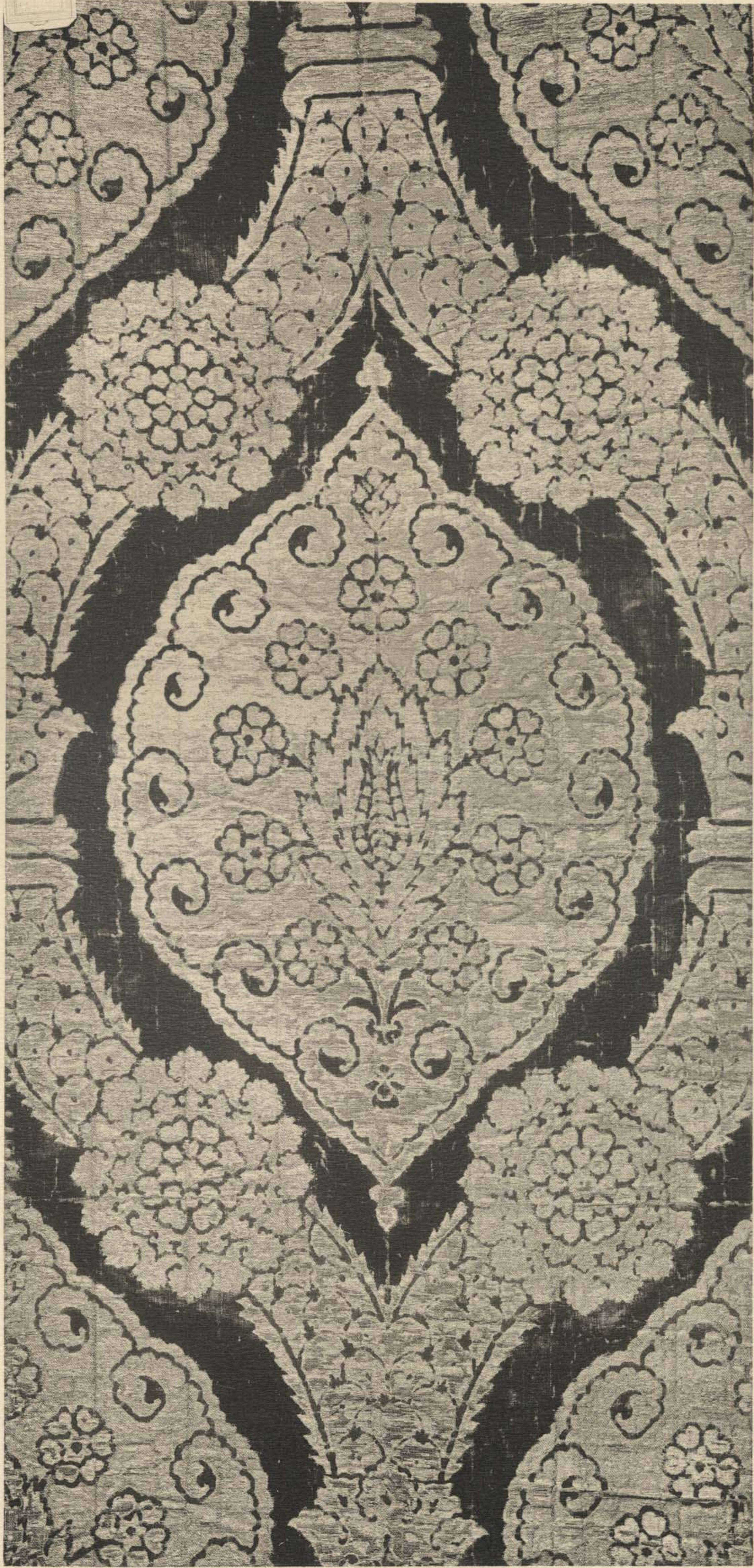


VELOURS POLYCHROME

REHAUSSÉ D'OR

TRAVAIL ORIENTAL OU ITALIEN

Collection Tassinari et Chatel



VELOURS REHAUSSÉ D'OR

TRAVAIL ORIENTAL OU ITALIEN

Collection Tassinari et Chatel.



VELOURS A DEUX HAUTEURS DE POIL COUPÉ

XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



1



2

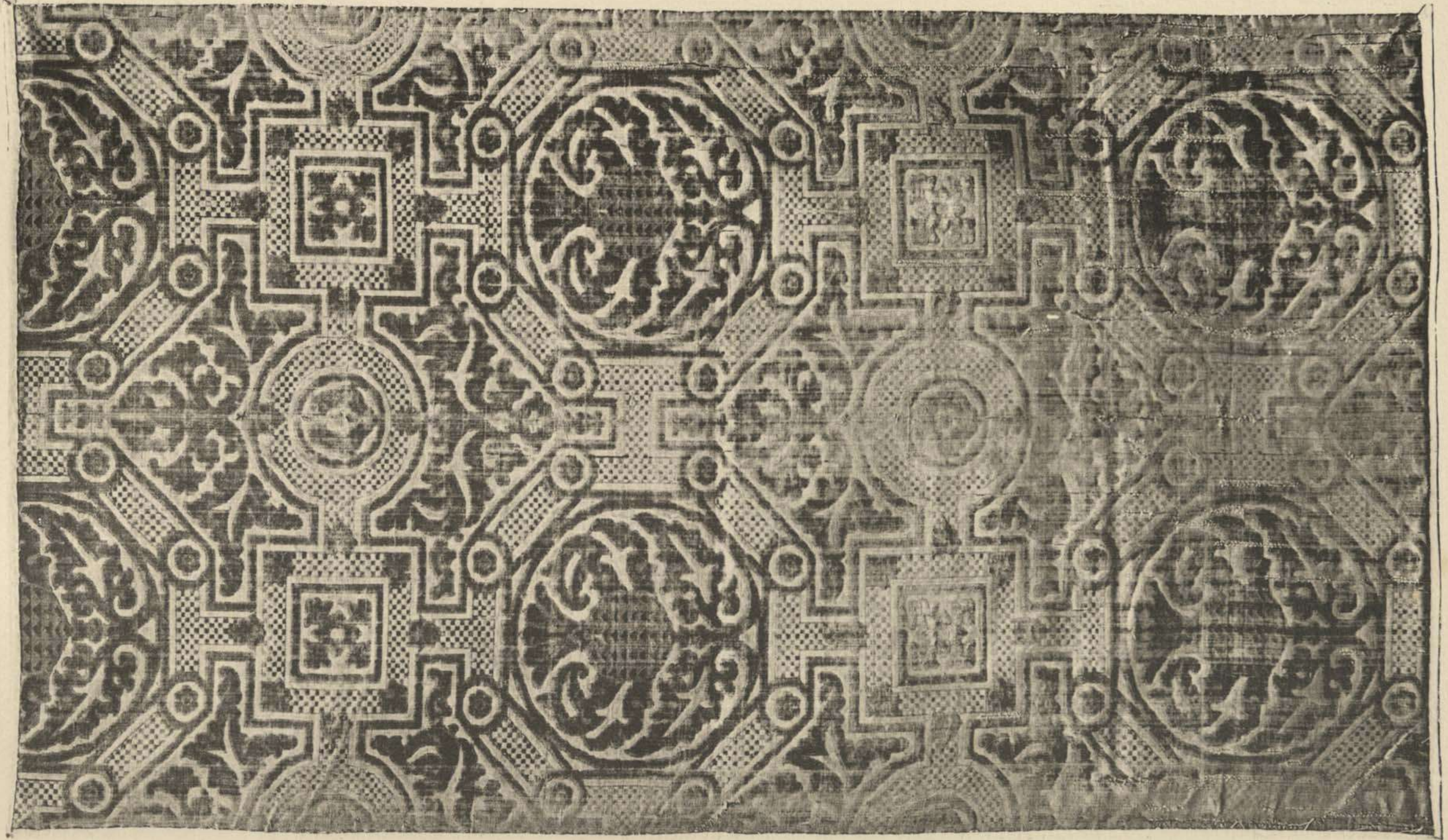


3

BORDURE VELOURS COUPÉ FAÇONNÉ ET VELOURS CISELÉS

XVI^e SIÈCLE

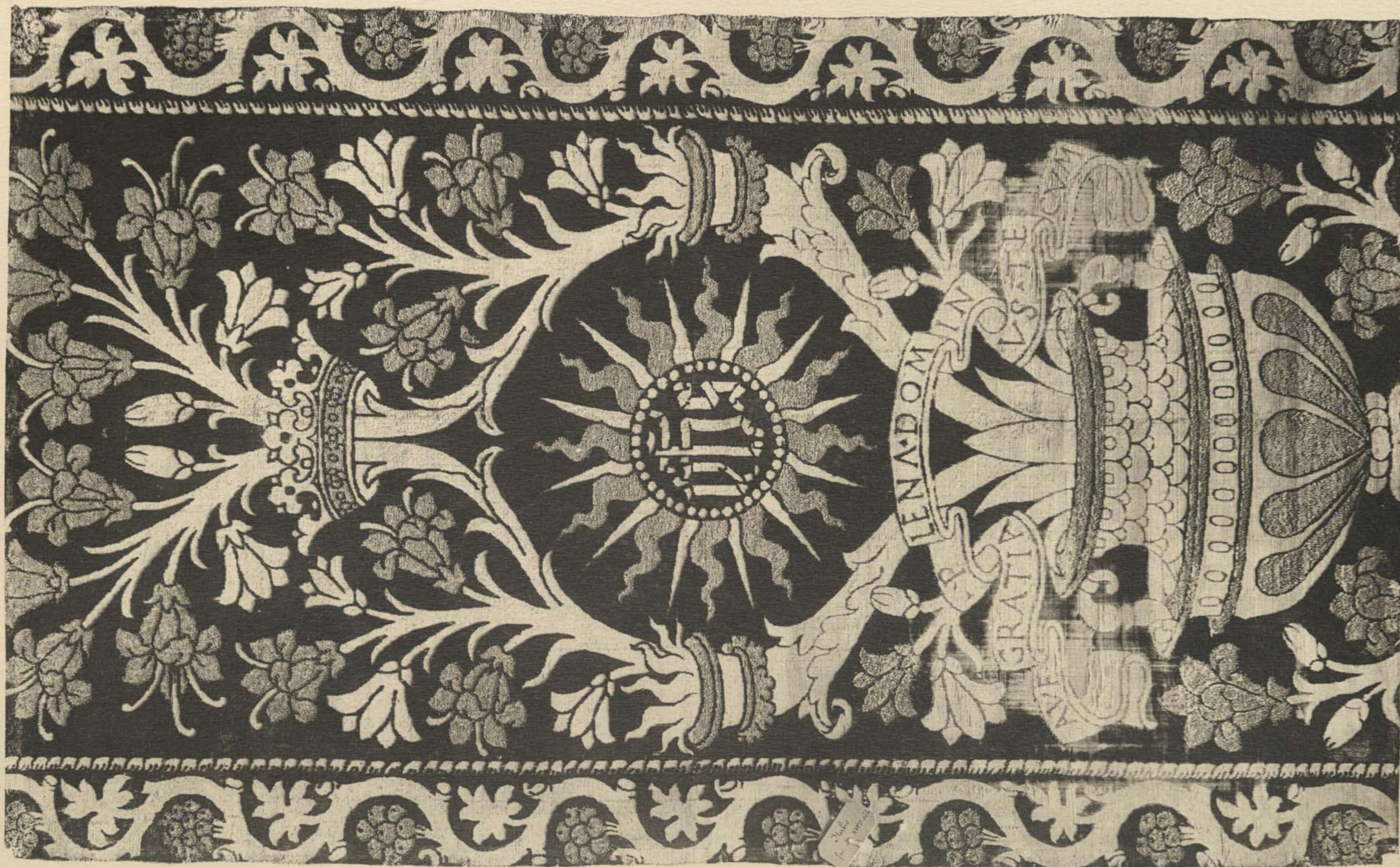
- 1. Collection A. Martin.
- 2. — Gonin.
- 3. — H. A.



VELOURS A DÉCOR FRISÉ SUR COUPÉ ET VELOURS COUPÉ FAÇONNÉ

XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS CISELÉ ET VELOURS REHAUSSÉ D'OR

XVII^e SIÈCLE

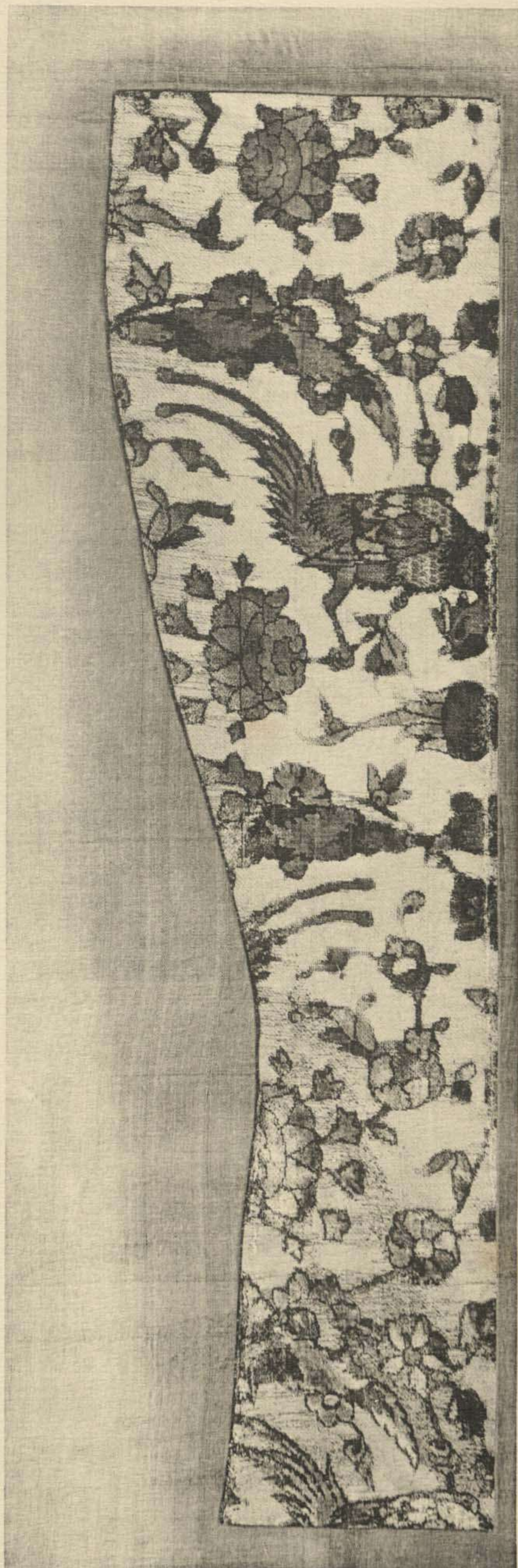
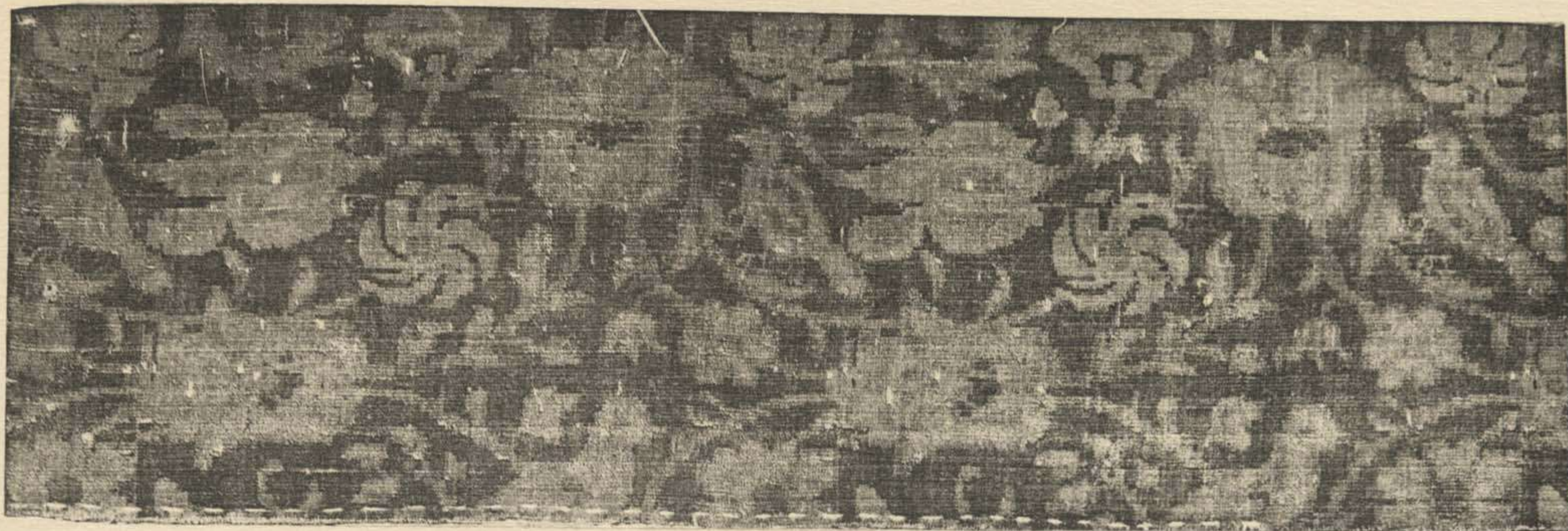
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS PERSAN POLYCHROME

XVI^e SIÈCLE

Collection H. d'Allemagne.



VELOURS PERSANS POLYCHROMES

XVI^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



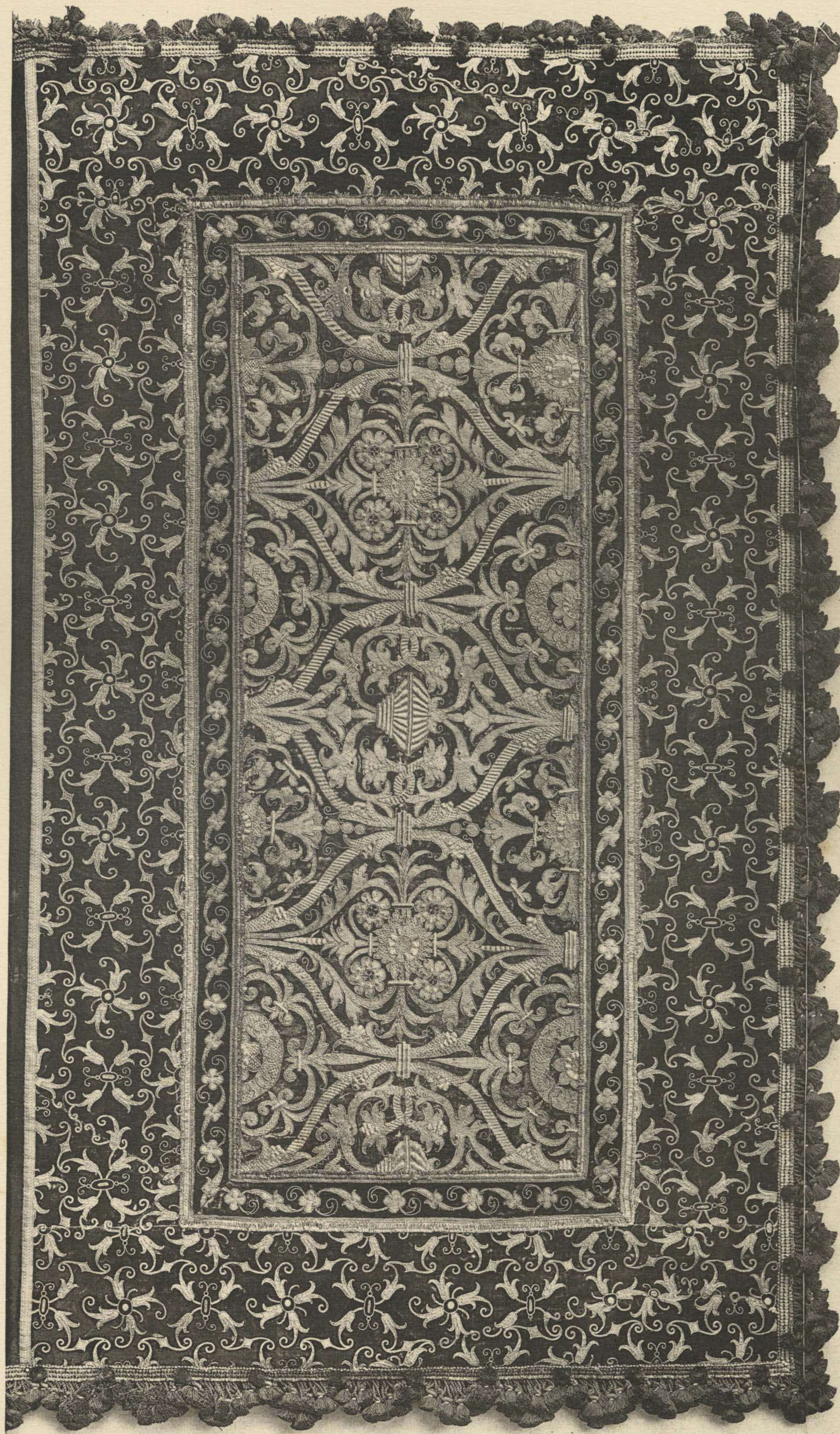
VELOURS BRODÉS

XVI^e SIÈCLE

Pente, travail italien. Collection H. A.

Manteau. Musée des Arts Décoratifs, Paris.

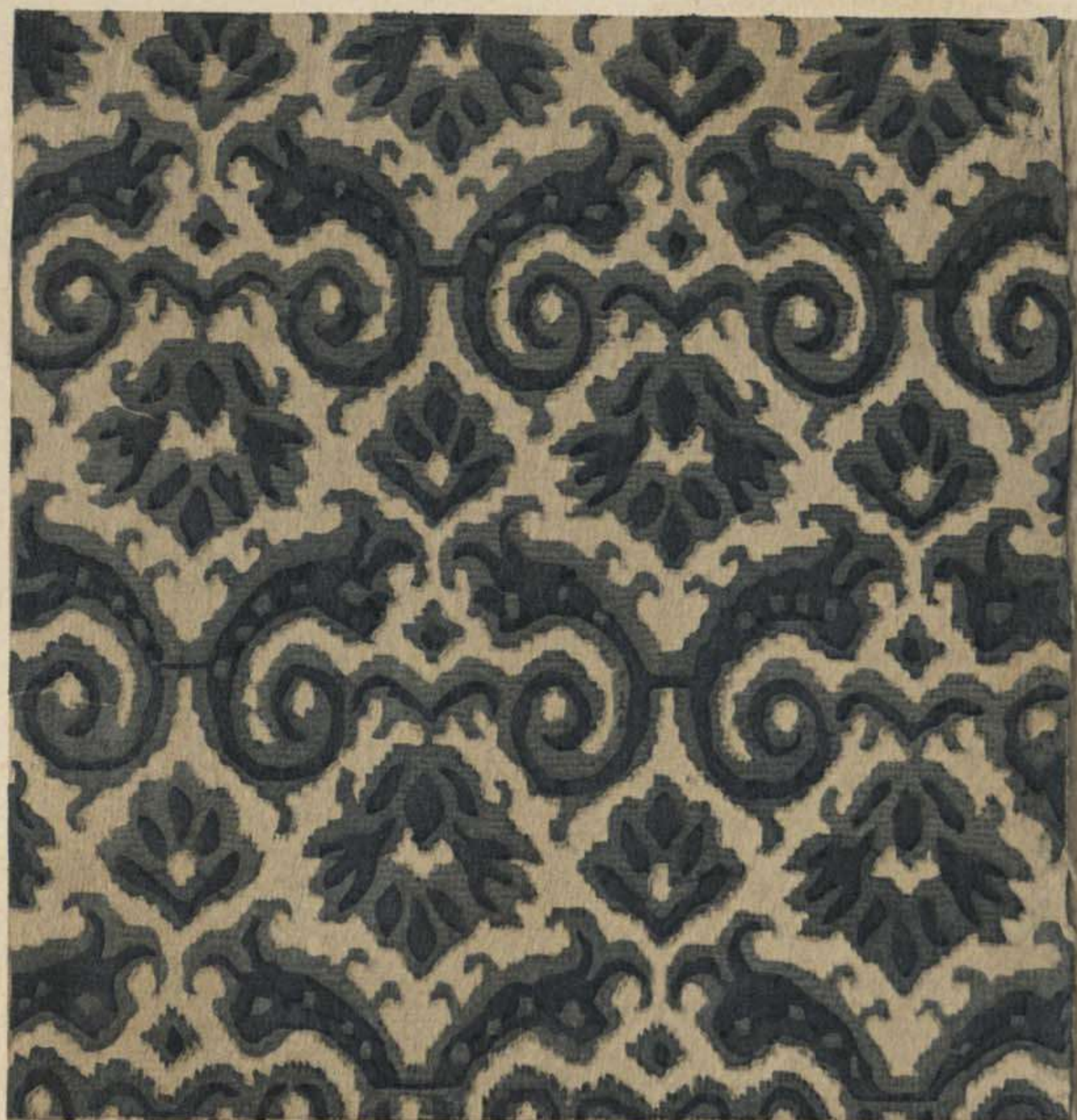
Bordure, travail espagnol. Musée des Arts Décoratifs, Paris.



TAPIS EN VELOURS BRODÉ D'OR

XVI^e SIÈCLE

Collection A. Martin.



VELOURS CISELÉS, VELOURS FRISÉ FAÇONNÉ

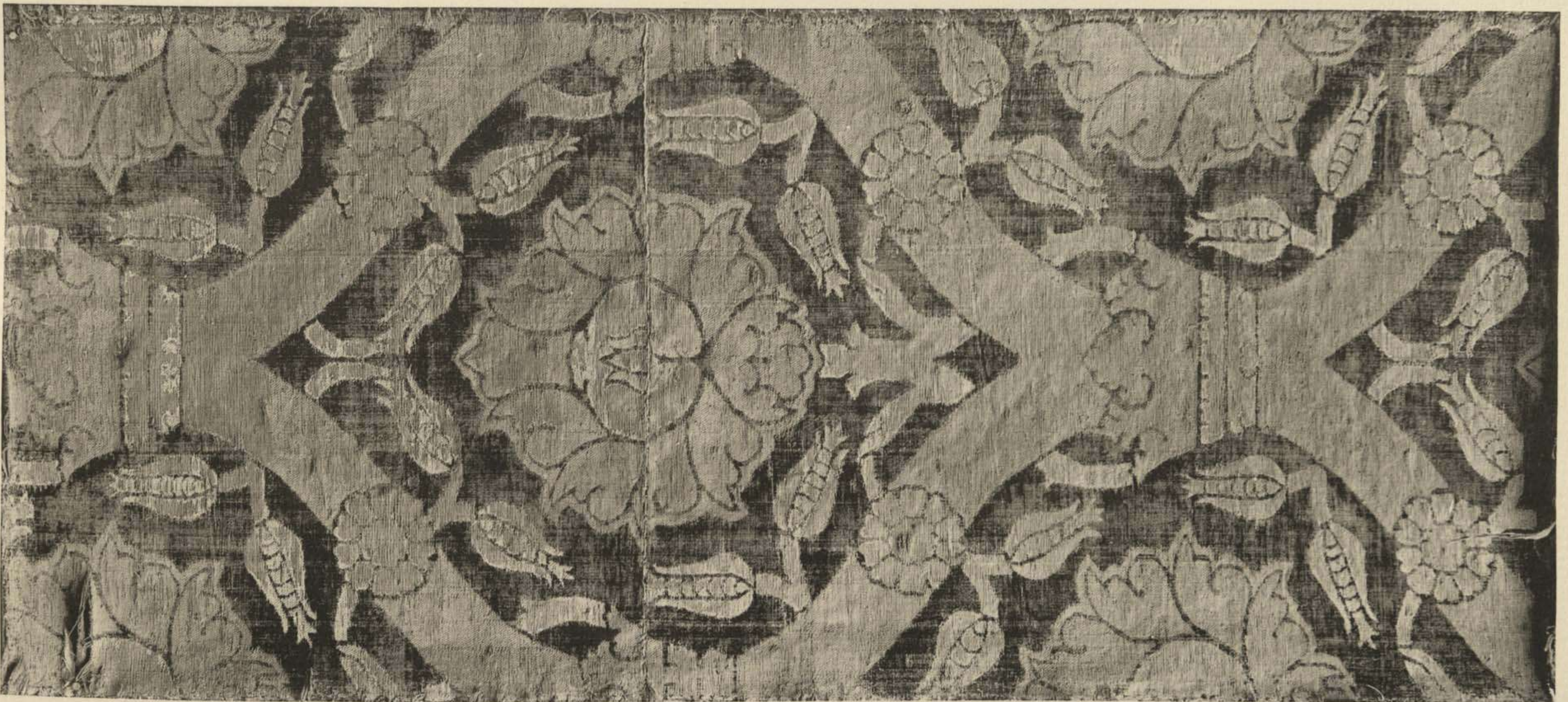
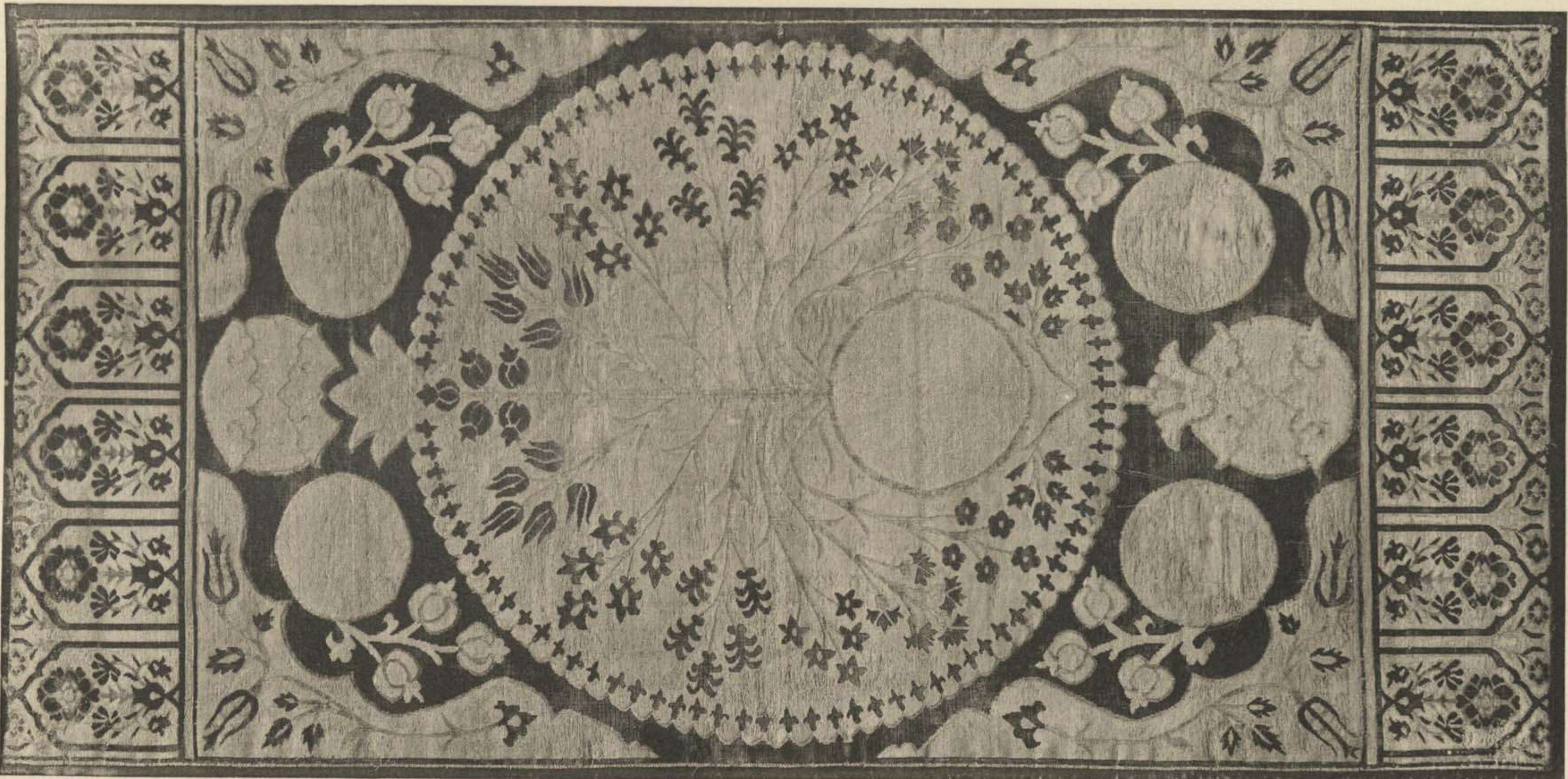
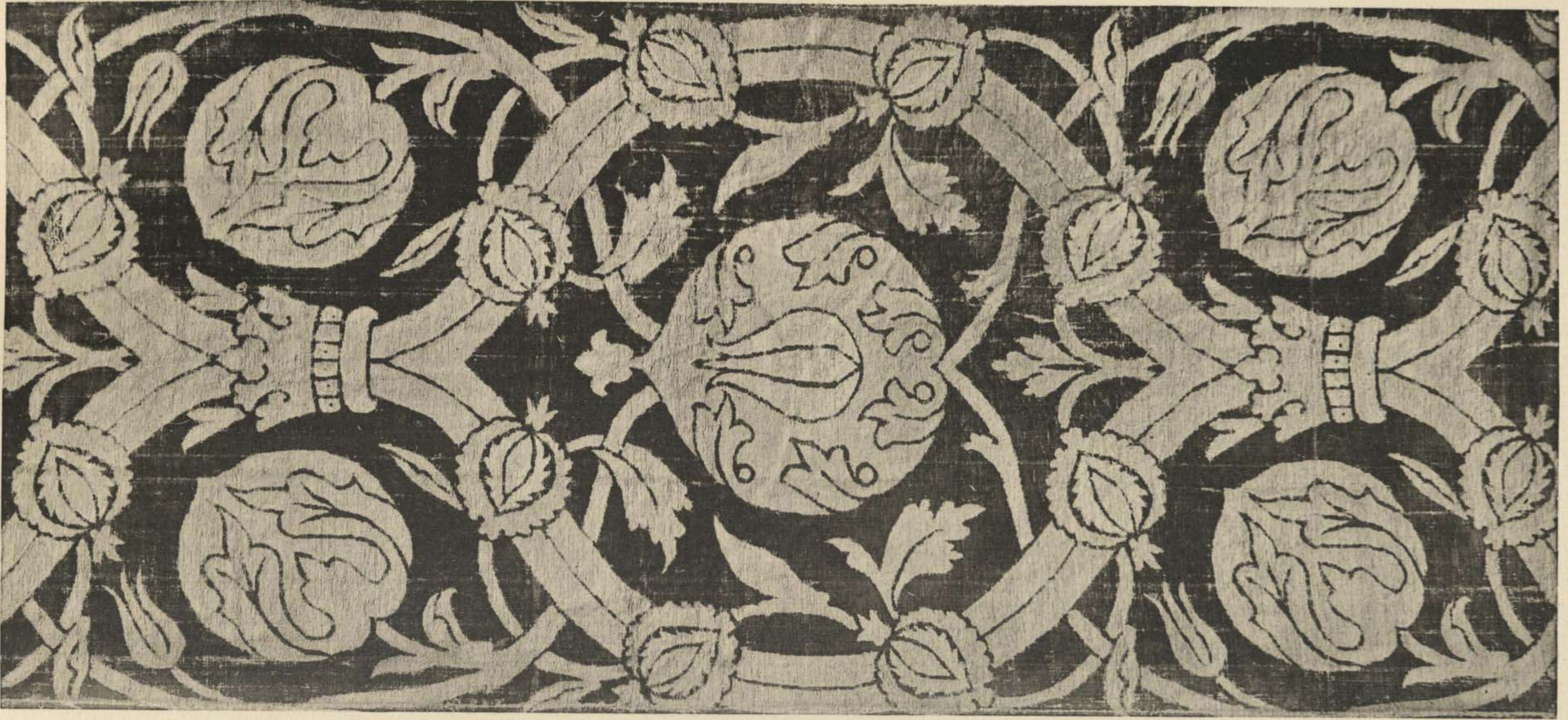
XVI^e SIÈCLE

Collection H. A. — Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS XVI^e/XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.
Collection Gonin. — Collection H. A.



VELOURS ORIENTAUX

XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS ORIENTAUX

XVI^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS CISELÉ POLYCHROME

XVI^e-XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS FRAPPÉ (GAUFRE)
POIL DE CHÈVRE
dit VELOURS D'UTRECHT
Collection A. Martin.



VELOURS FRAPPÉ (GAUFRÉ)

POIL SOIE

Collection Gonin.



VELOURS FRAPPÉ (GAUFFRÉ)

POIL DE CHÈVRE

dit VELOURS D'UTRECHT

XVII^e SIÈCLE

Collection Gonin.

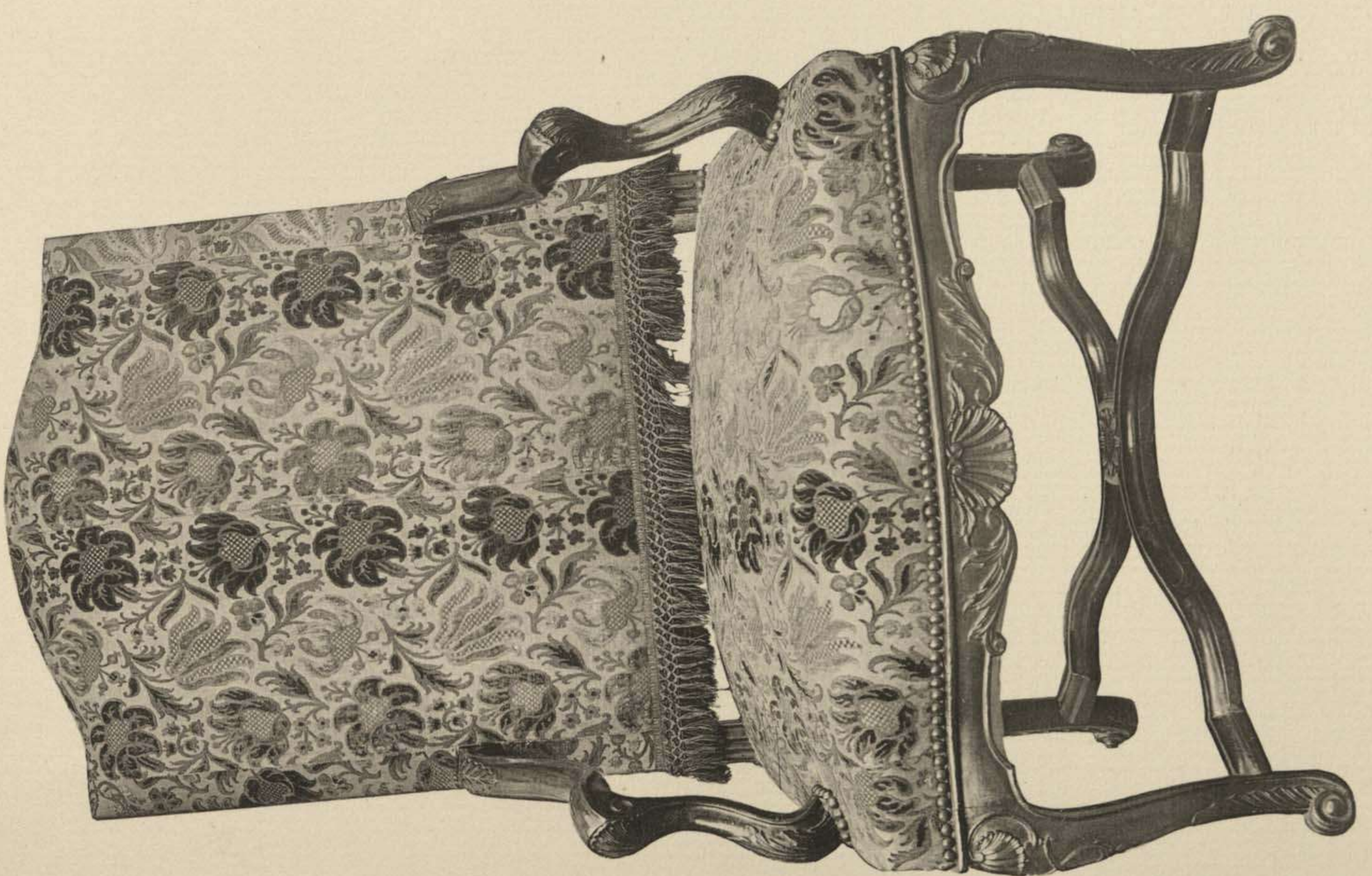
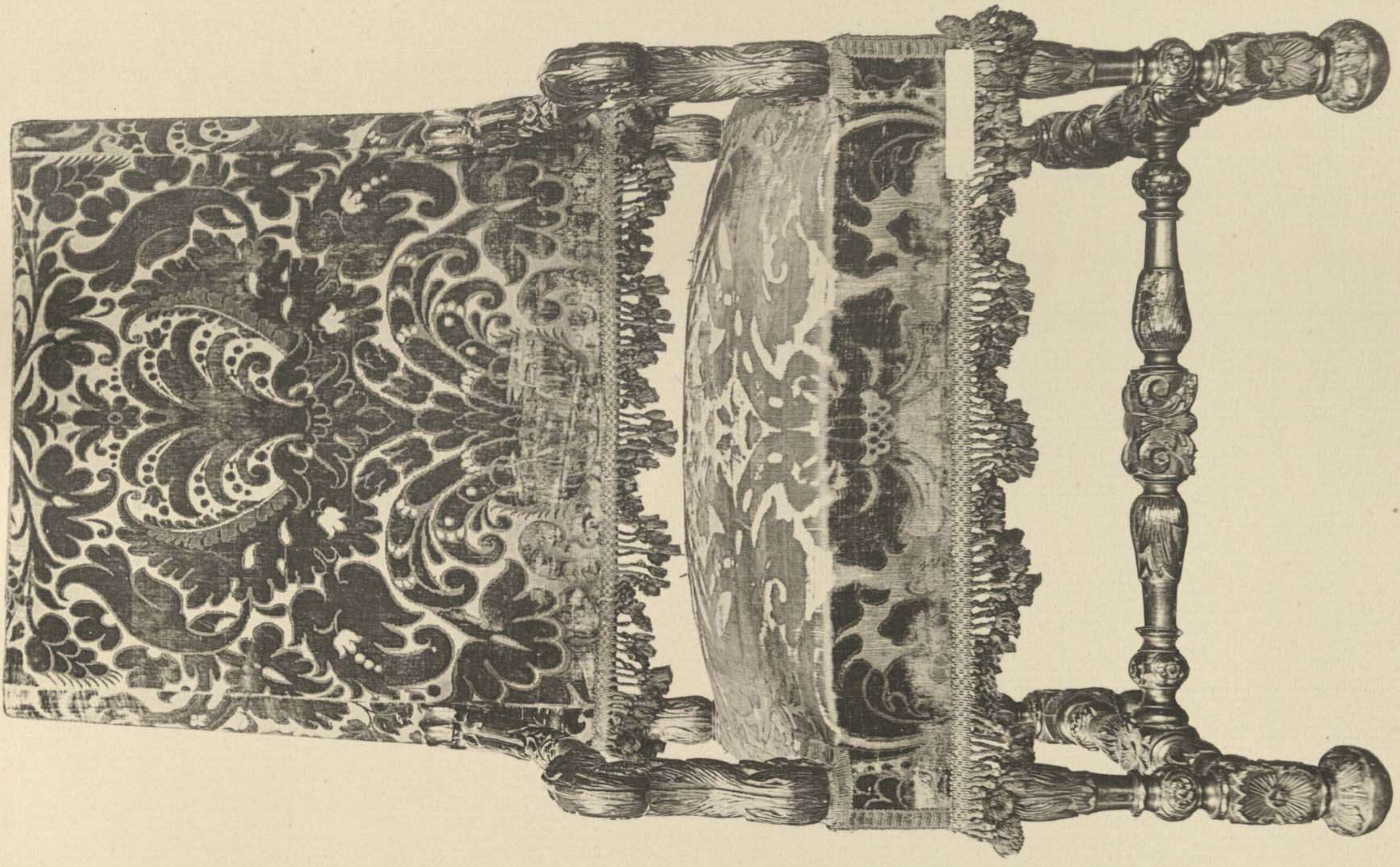
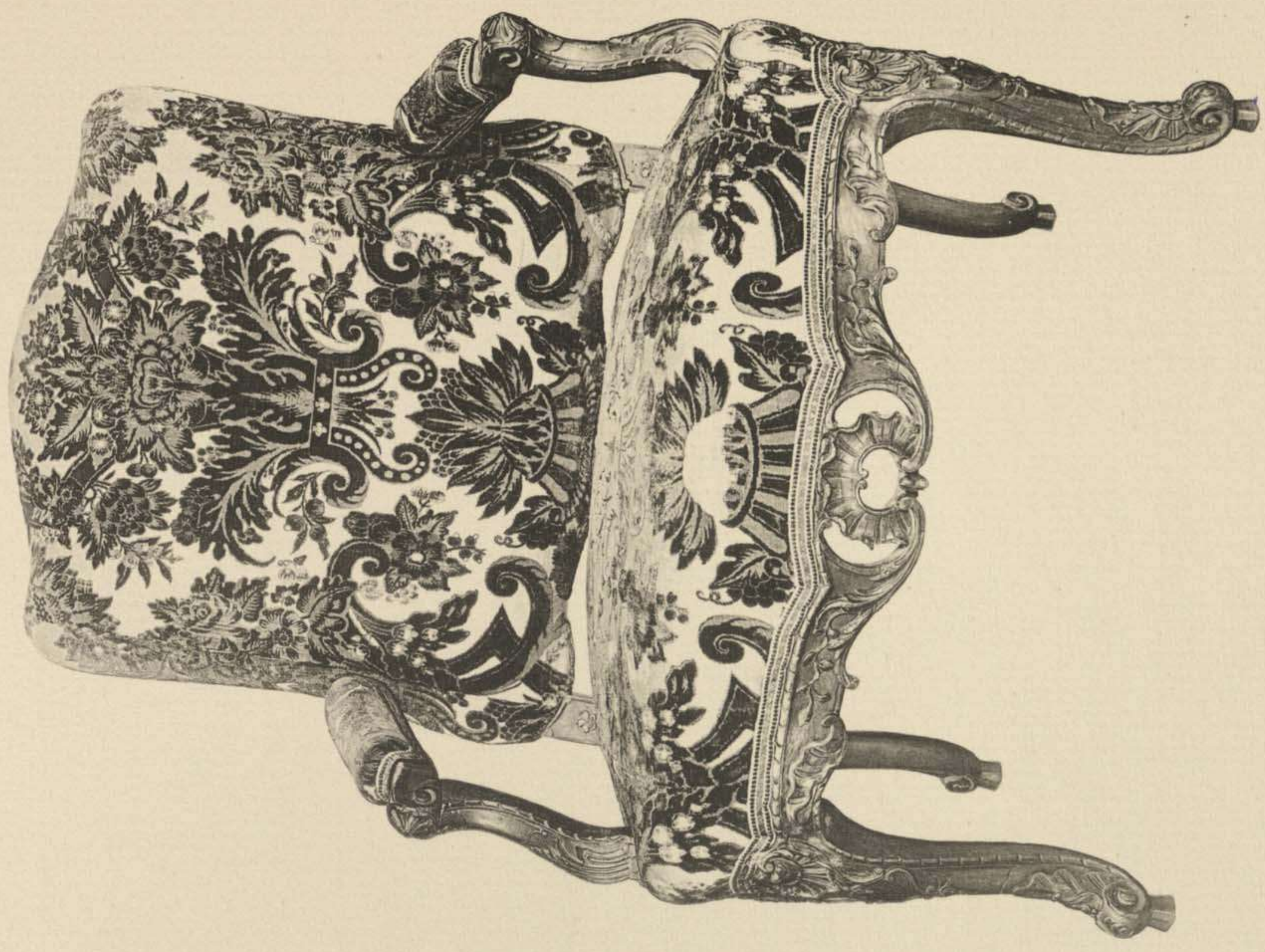


VELOURS CISELÉ POLYCHROME
dit VELOURS DE GÈNES
XVII^e SIÈCLE
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS DE GÈNES, VELOURS FAÇONNÉS

XVIII^e SIÈCLE
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS DE GÈNES
XVII^e SIÈCLE

Musée des Arts Décoratifs, Paris.

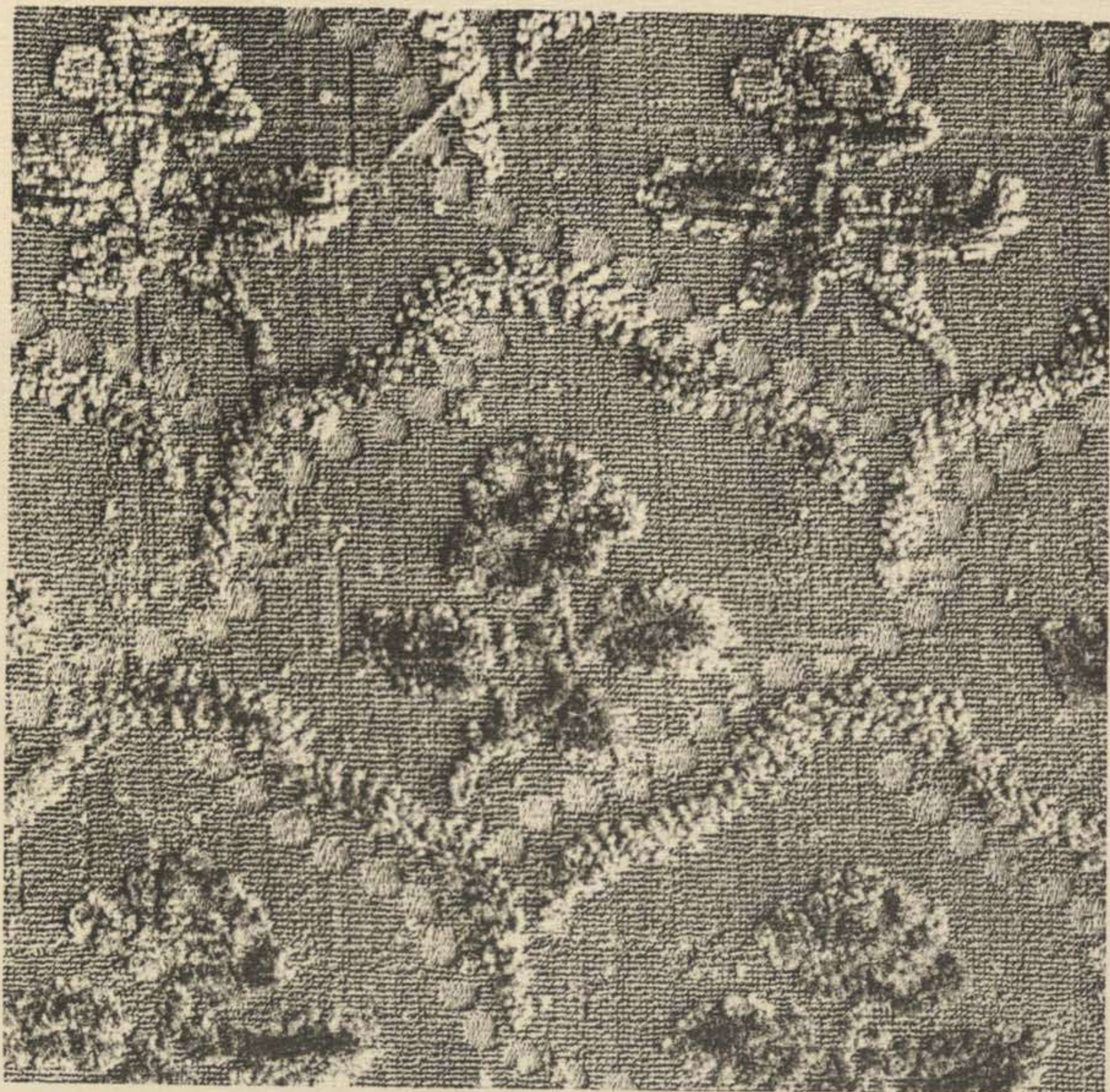
Collection F. Carnot.



VELOURS CISELÉS

XVII^e SIÈCLE

Bibliothèque des Arts Décoratifs. — Collection A. Martin.

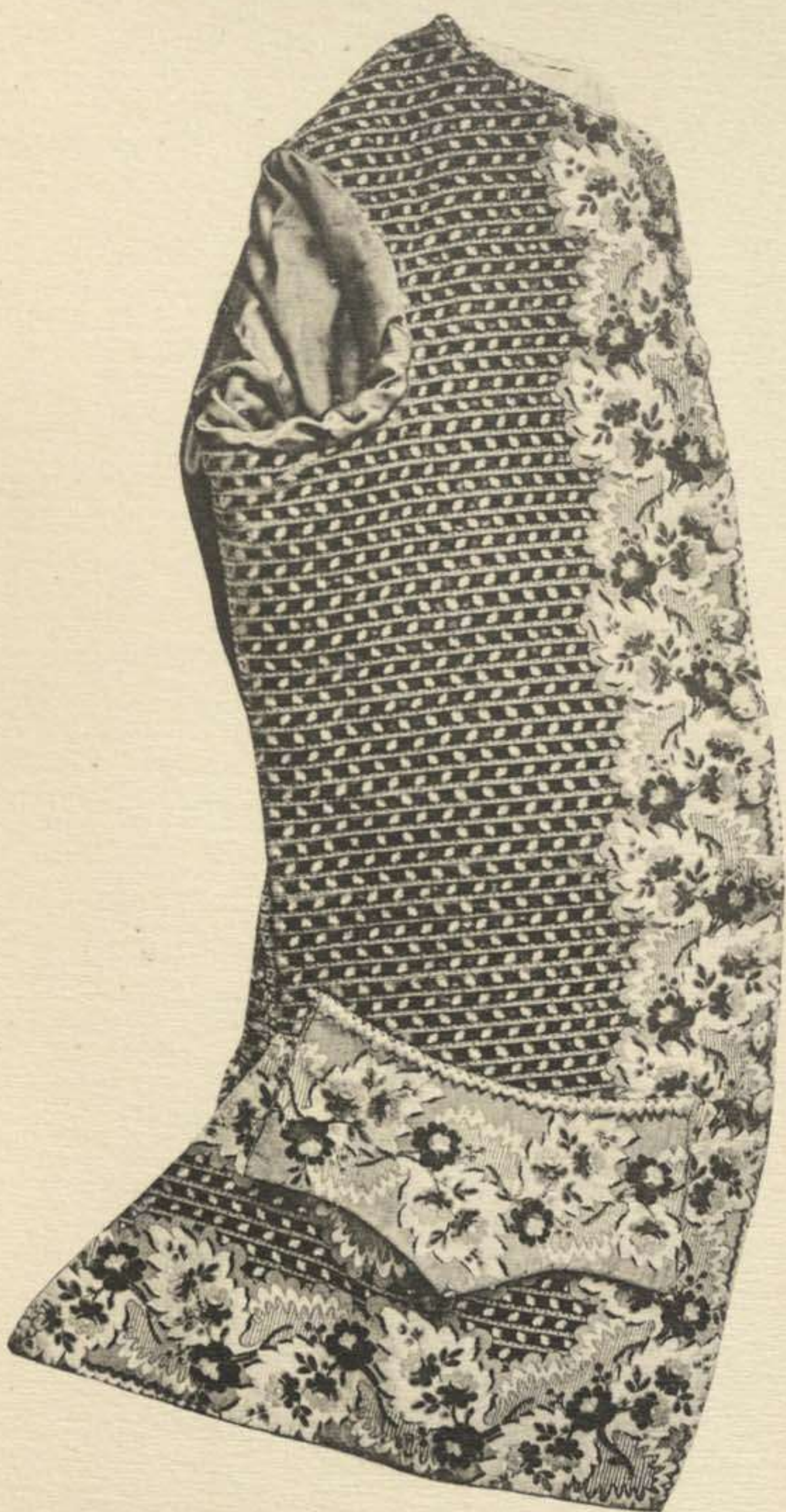
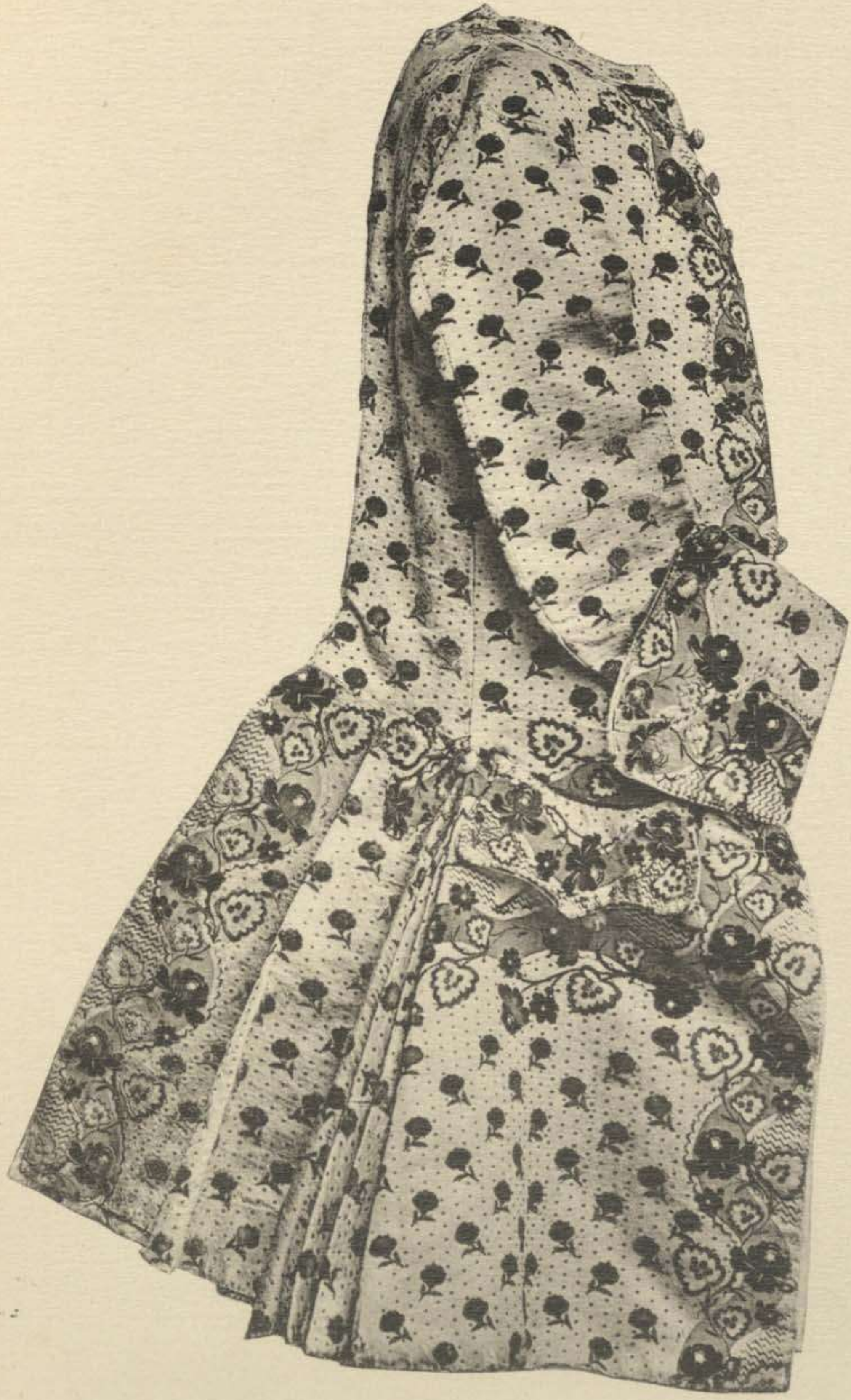


VELOURS CISELÉS

XVIII^e SIÈCLE

Collection Gonin.

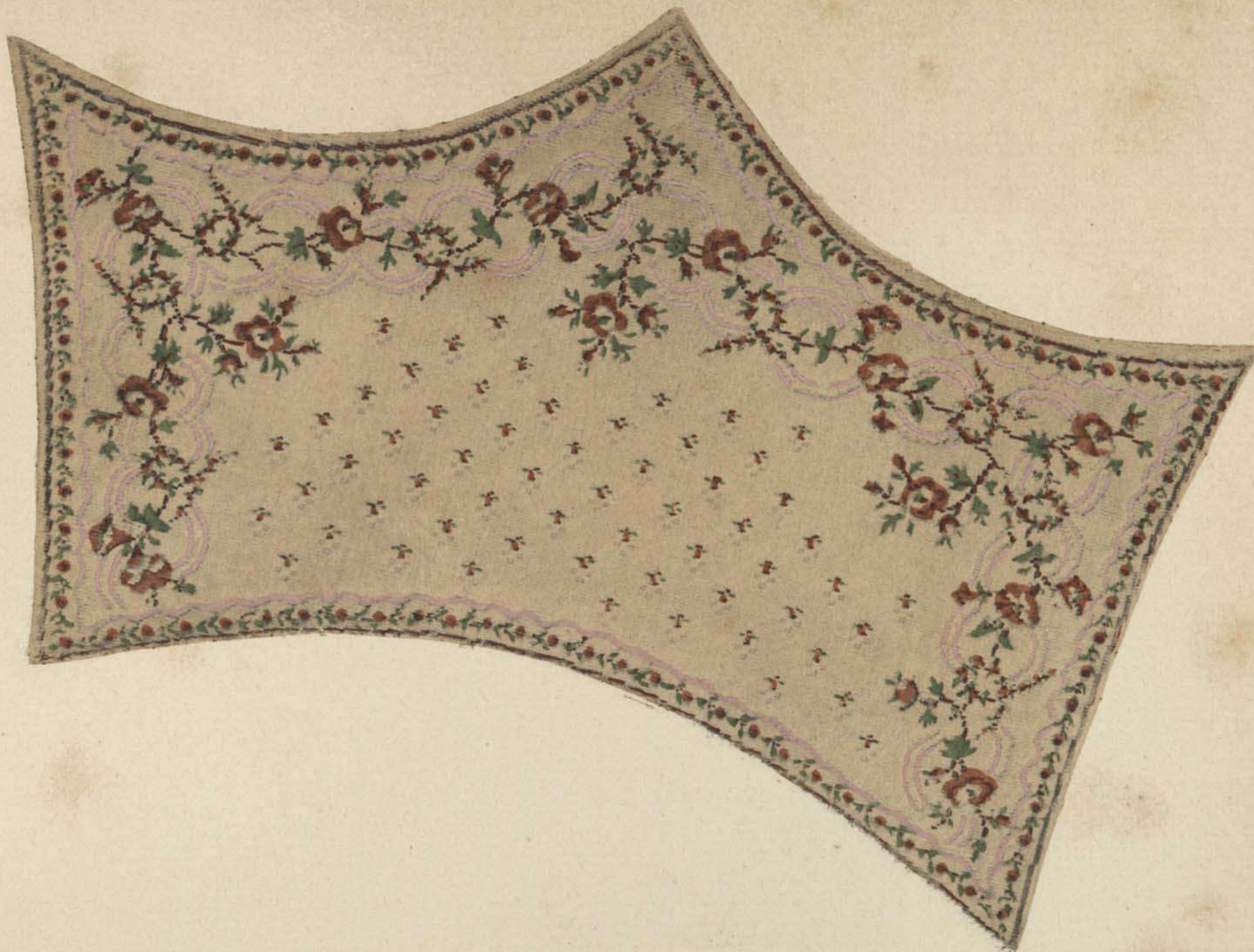
Collection A. Martin. — Musée des Arts Décoratifs, Paris.



HABITS EN VELOURS CISELÉS, A FONDS D'OR, BRODÉS

XVIII^e SIÈCLE

Collection Maurice Leloir.



POCHES D'HABITS ET BORDURE EN VELOURS

DITS : MINIATURES

XVIII^e SIÈCLE

Collection H. A.



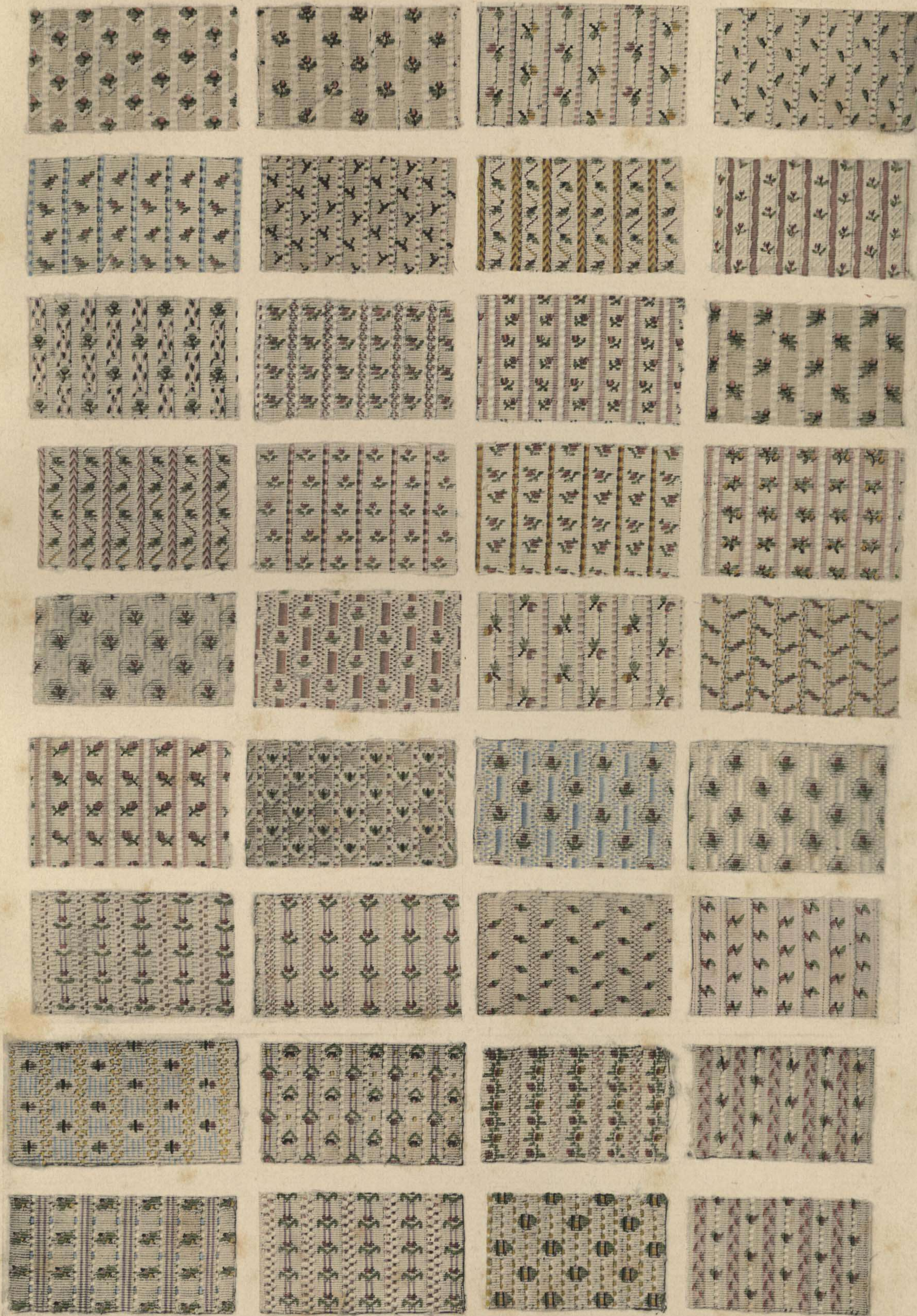
VELOURS CISELÉS

XVIII^e SIÈCLE

Collection Gonin.



VELOURS CHINÉS
XVIII^e SIÈCLE
Collection Tassinari et Chatel.

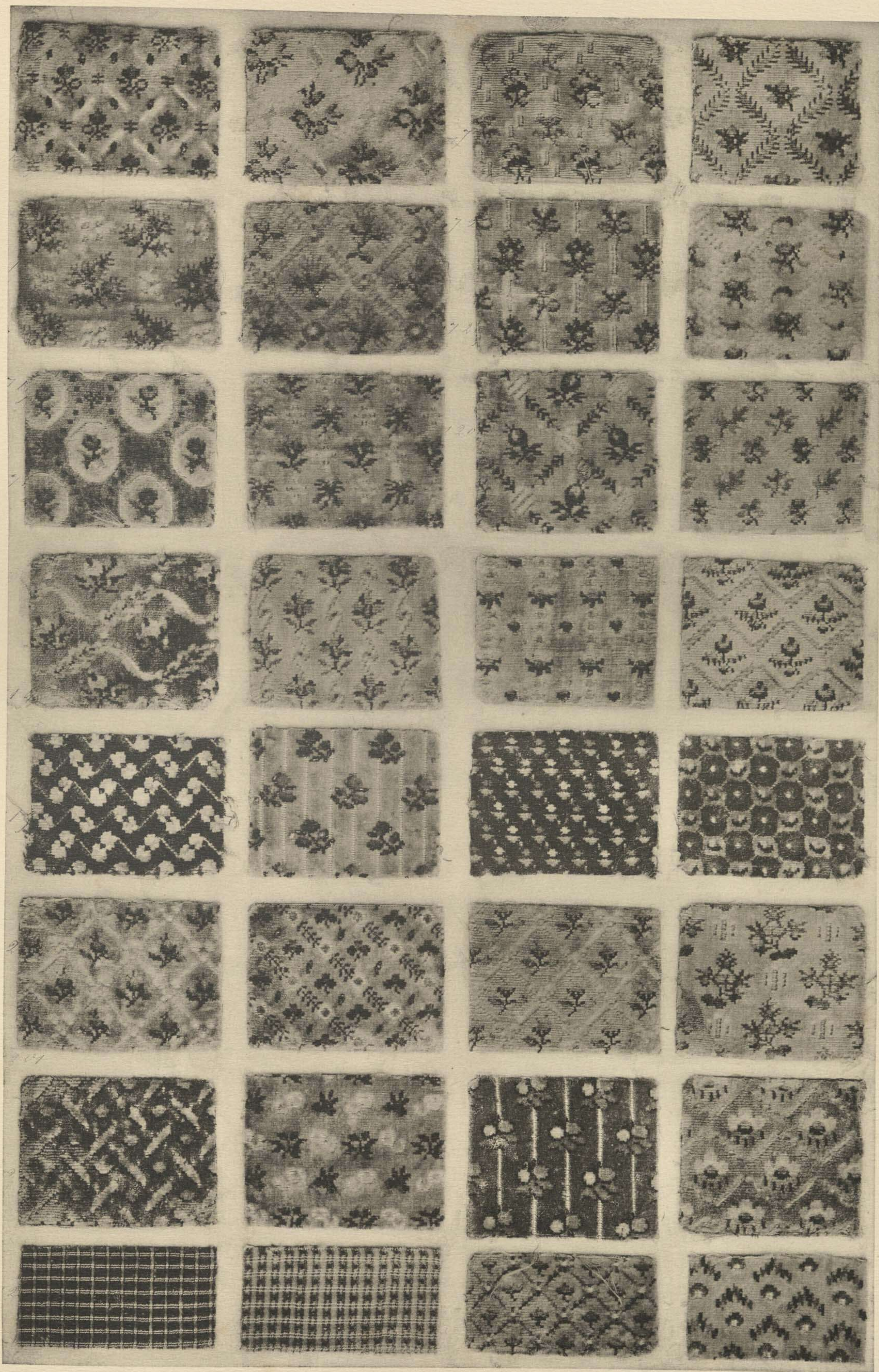


PETITS VELOURS MINIATURES

(VELOURS FRISÉ)

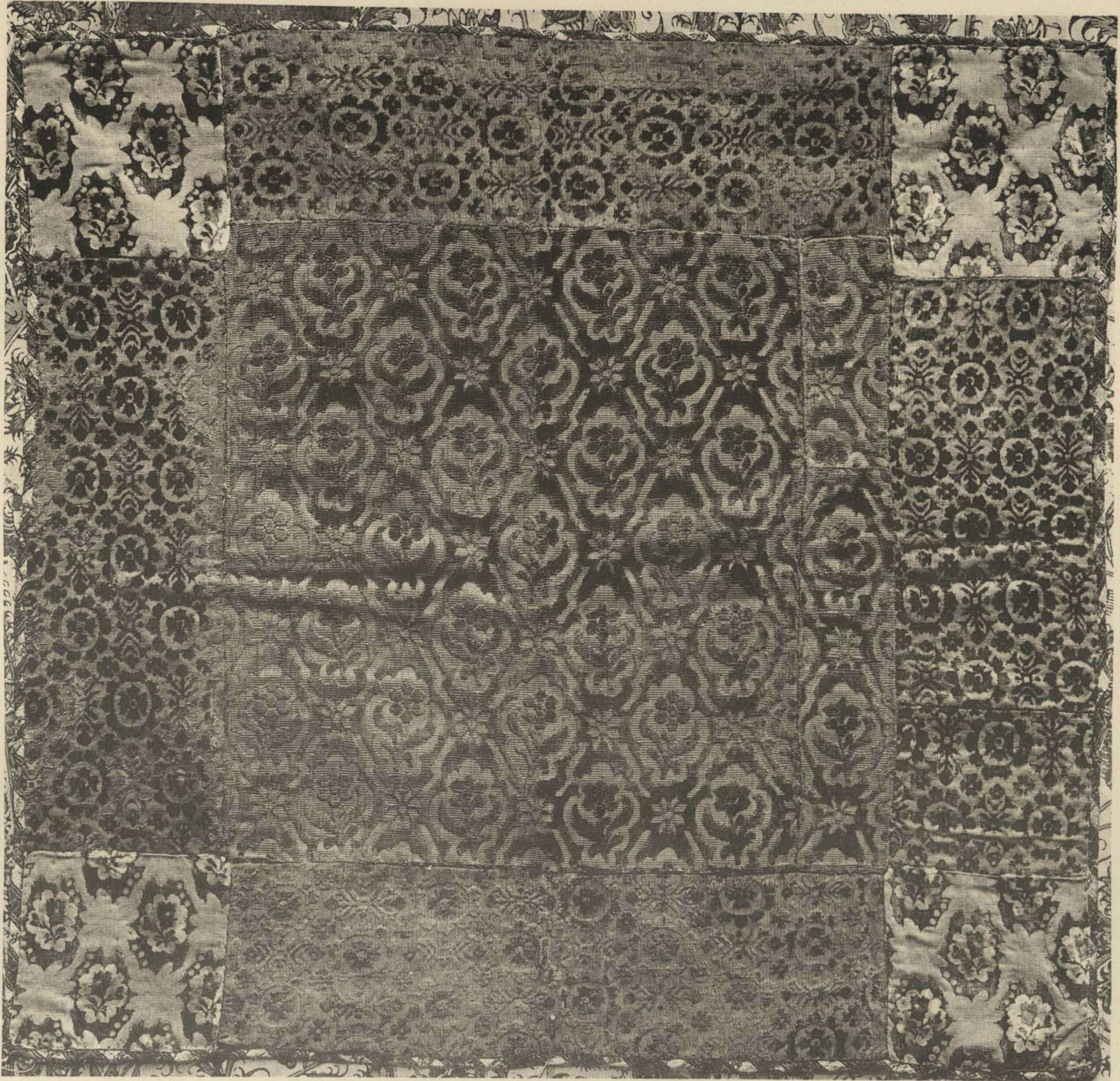
XVIII^e SIÈCLE

Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, Paris.



PETITS VELOURS MINIATURES
(VELOURS COUPÉ)
XVIII^e SIÈCLE

Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, Paris.



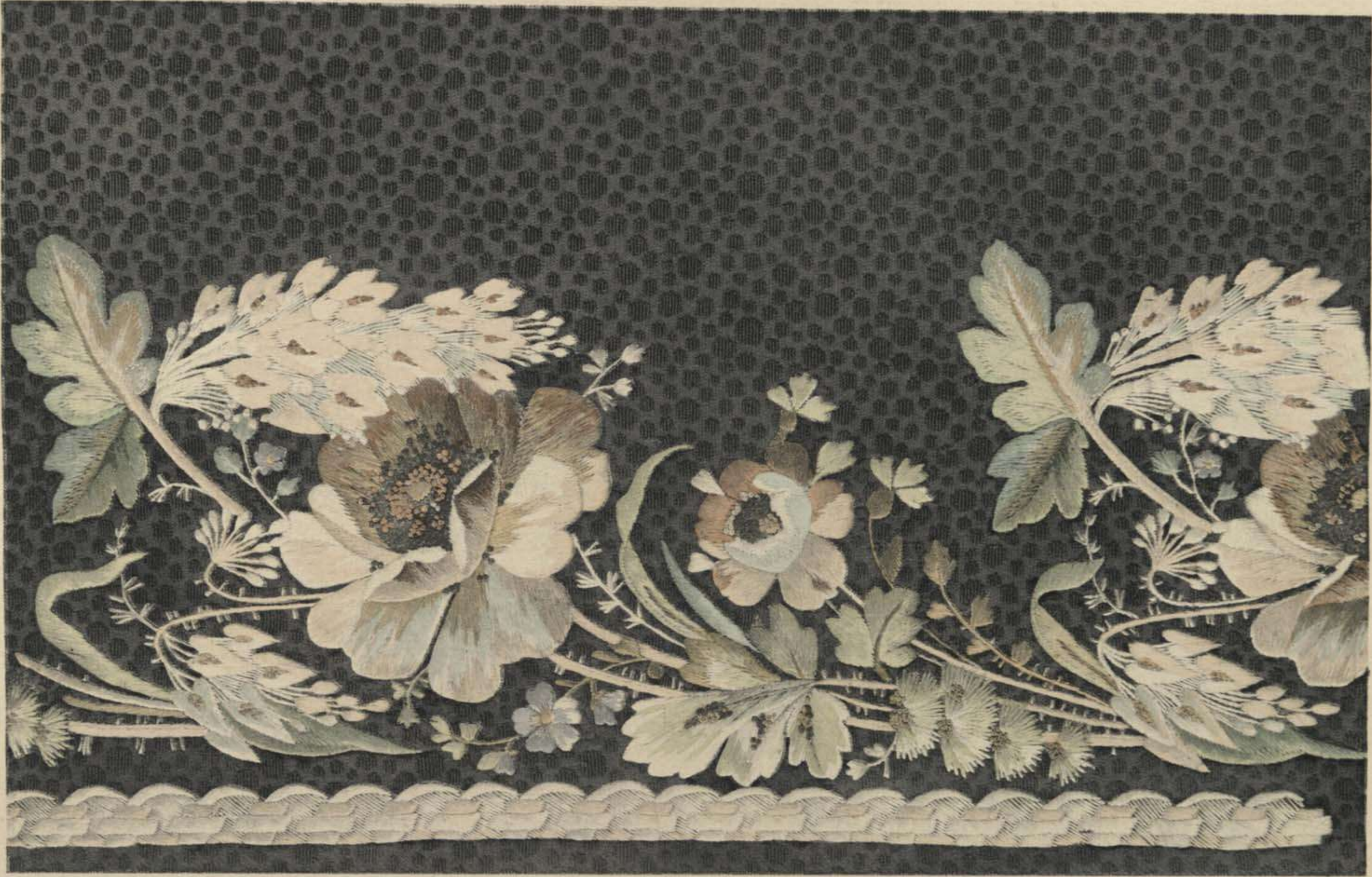
VELOURS DE PERSE

Collection H. d'Allemagne. Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS CISELÉ SUR FOND RAYÉ

ÉPOQUE DU DIRECTOIRE
Collection Tassinari et Chatel



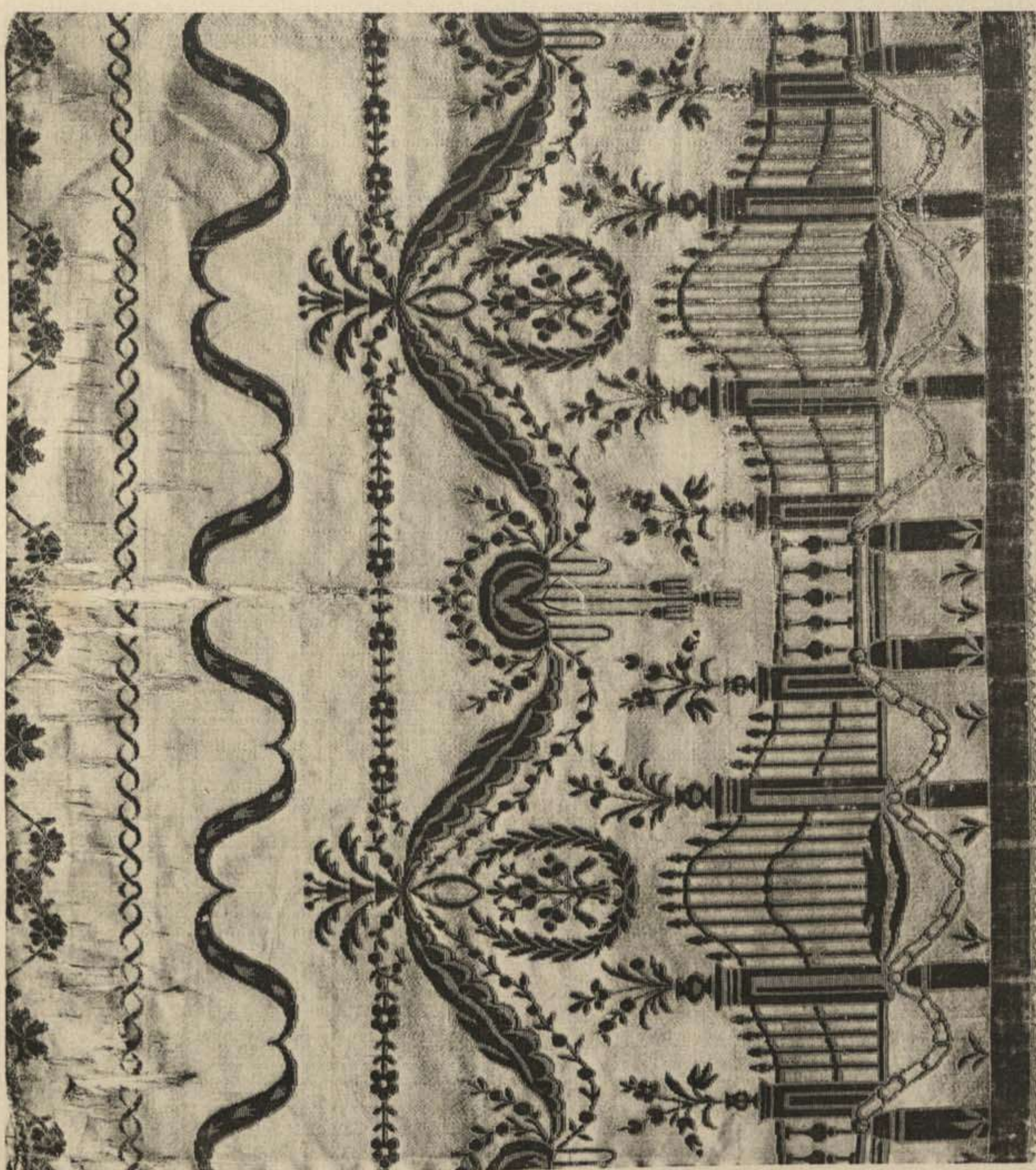
VELOURS BRODÉS
(Dessins attribués à BONY)
FIN DU XVIII^e SIÈCLE
Musée des Arts Décoratifs, Paris.

Collection Tassinari et Chatel.
Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, Paris.

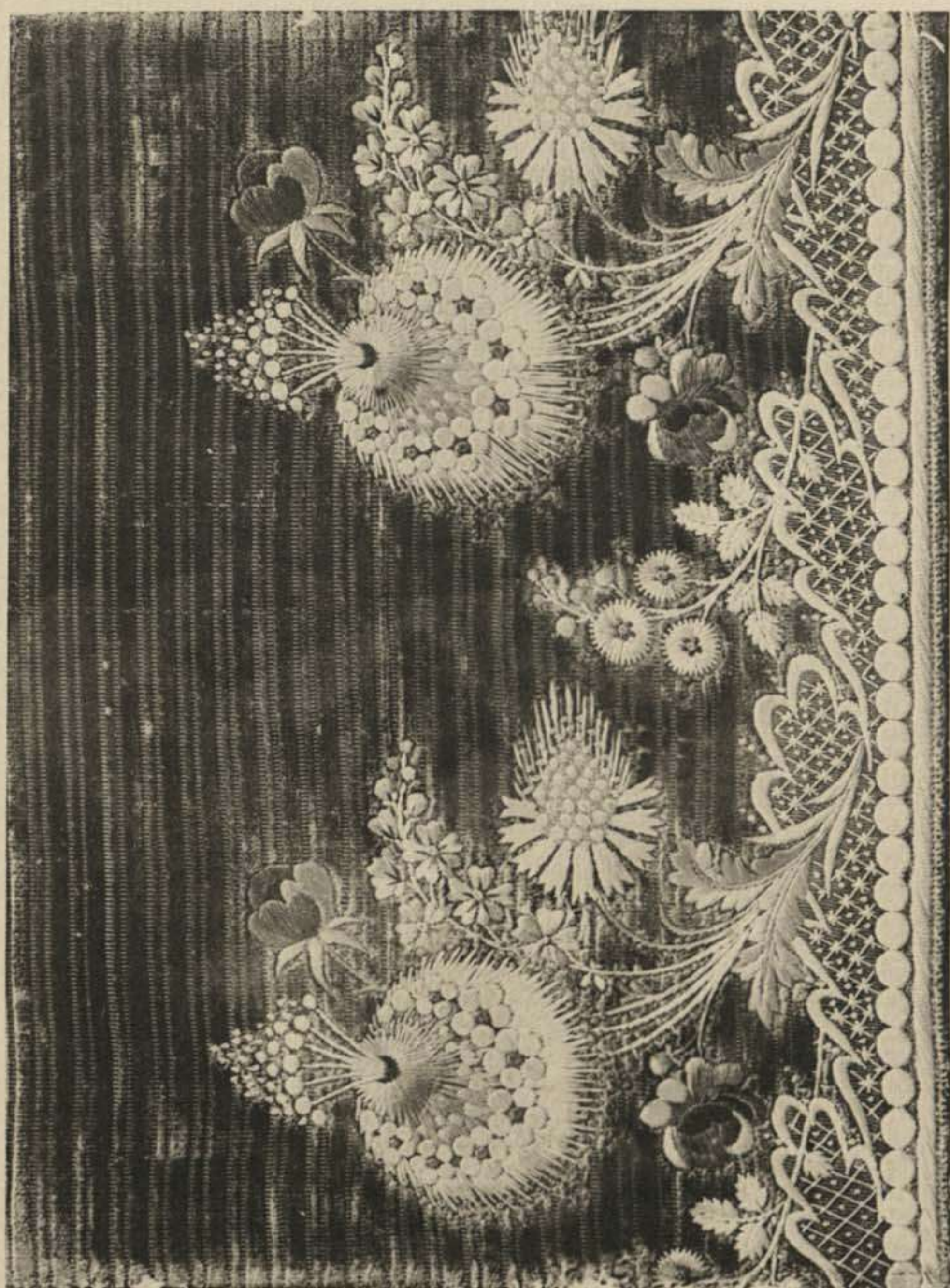


VELOURS CISELÉS, VELOURS BRODÉS
FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Collection Tassinari et Chatel.

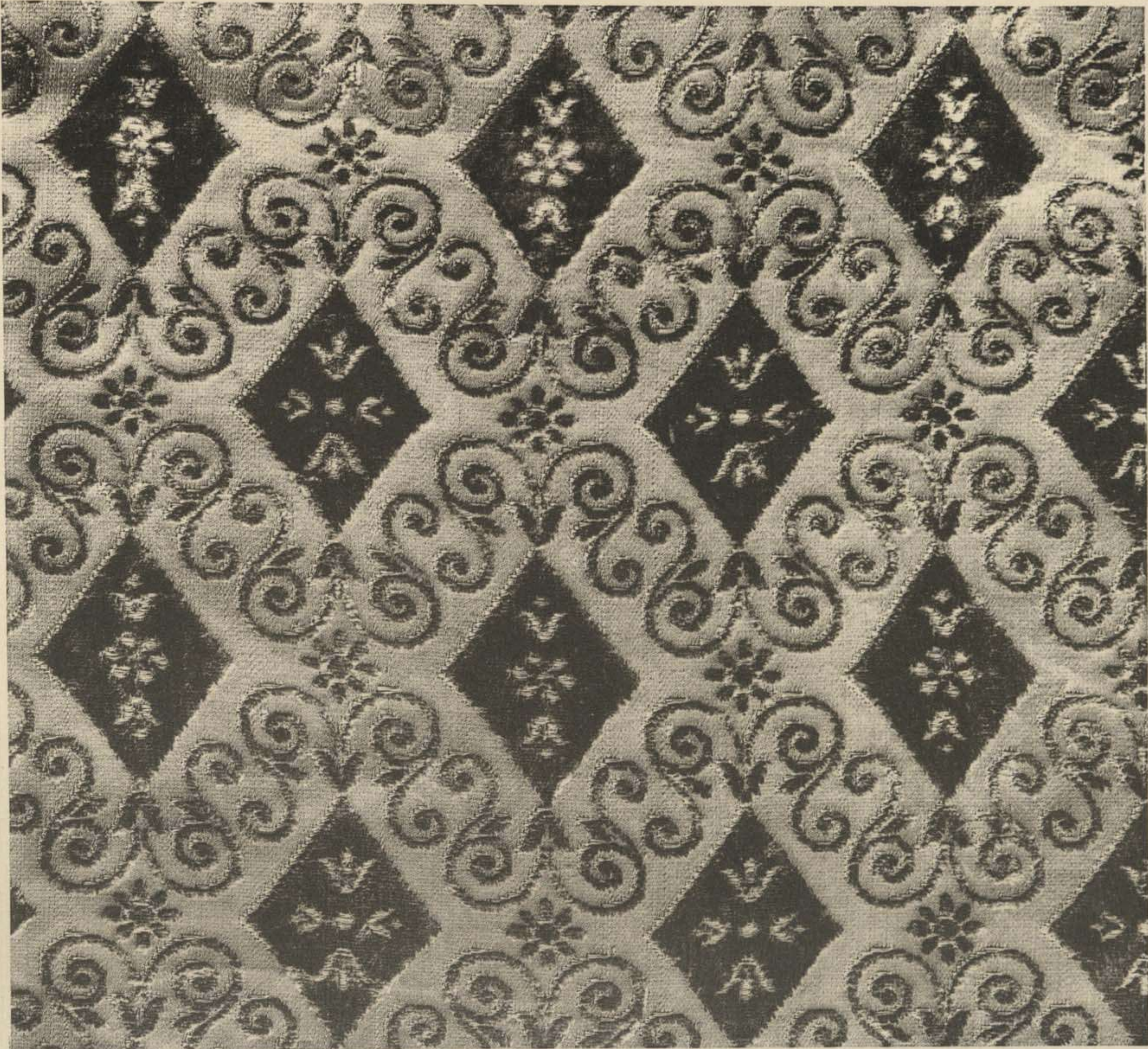


Collection Tassinari et Chatel.
Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, Paris.





VELOURS CISELÉ POLYCHROME
ÉPOQUE DU 1^{er} EMPIRE
Collection R. et L. Hamol.



VELOURS FAÇONNÉS ET RAYÉS

ÉPOQUE EMPIRE

Collection Tassinari et Chatel.



VELOURS IMPRIMÉ ET PEINT

ÉPOQUE RESTAURATION
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS BROCHÉ OR, VELOURS CISELÉS POLYCHROMES
ÉPOQUE RESTAURATION ET 1^{re} EMPIRE

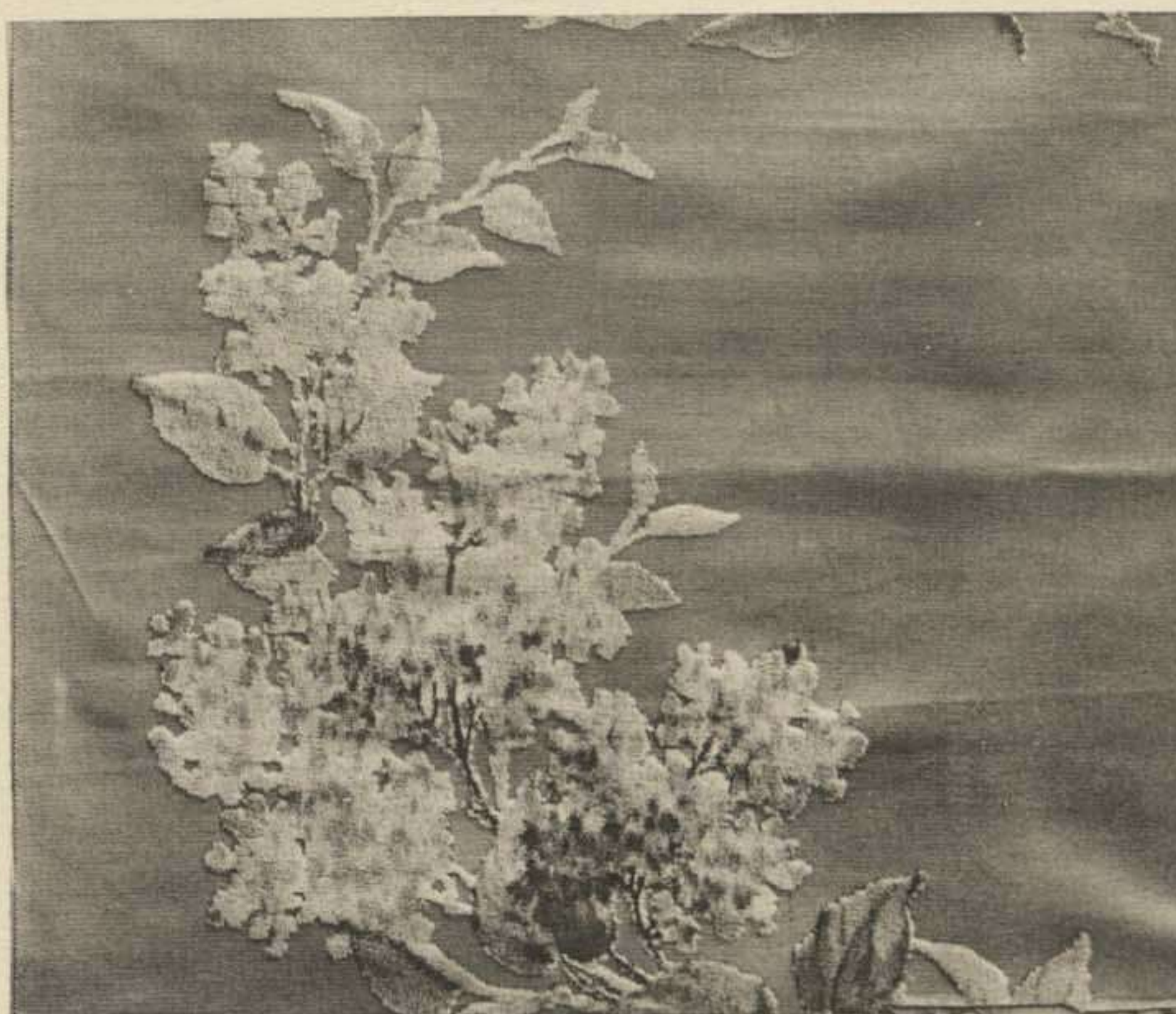
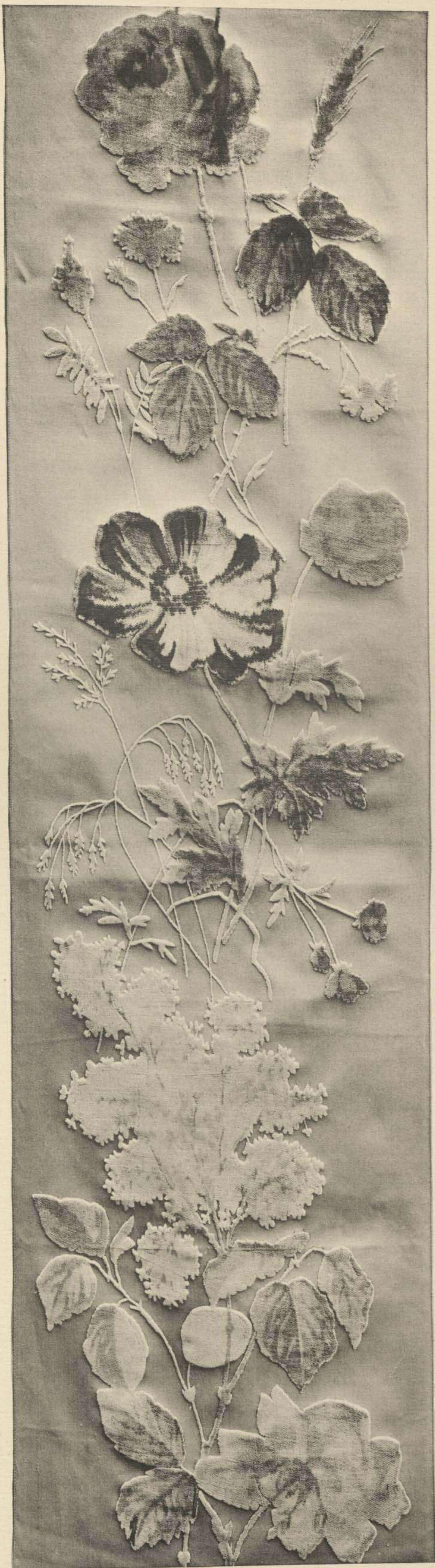
Musée des Arts Décoratifs, Paris.

Collection Volay et Biguet.

Collection Tassinari et Châtel.



VELOURS CISELÉ, FOND FRISÉ
ÉPOQUE CONTEMPORAINE
Composition de Giralton. Exécuté par Tassinari et Chatel.
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



RUBANS EN VELOURS
dit AU SABRE
ÉPOQUE CONTEMPORAINE
Collections Gauthier-Rebour.



BRODERIE PERSANE SUR VELOURS
Collection H. d'Allemagne.



TAPIS PERSAN VELOUTÉ

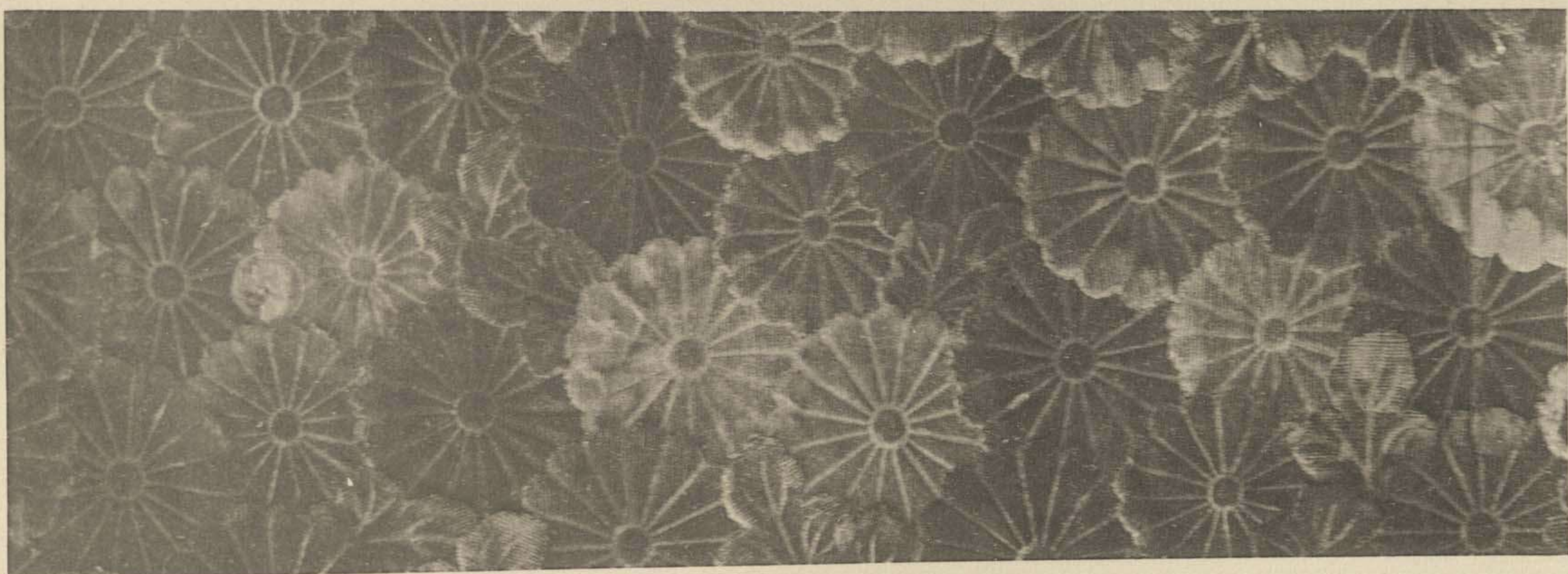
Collection H. d'Allemagne.



VELOURS CHINOIS
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS CHINOIS
Musée des Arts Décoratifs, Paris.



VELOURS JAPONAIS
Collection E. Marteau.